



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

Rapport annuel

2021



Notre vision et notre mission

Vision : une économie circulaire aujourd'hui pour un avenir sans déchets.

Mission : promouvoir la reconnaissance de la responsabilité individuelle des producteurs par l'éducation et l'application de la loi afin de favoriser l'économie circulaire de l'Ontario, de stimuler l'innovation et de protéger l'environnement.

Table des matières

Sections	Titre	Page
01	Jalons	3
02	Glossaire	5
03	Message du président	6
04	Message du chef de la direction	7
05	Message du registraire	8
06	À propos de l'Office	9
07	Faits saillants de 2021	15
08	Conformité et application de la loi	22
09	Surveillance des programmes de la LTRD	25
10	Fiche de pointage organisationnel	30
11	Données financières	35
	Rapport et analyse de gestion	36
	États financiers vérifiés	40
12	Annexes	
A	Rapport annuel d'Intendance Ontario	57
B	Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship	57
C	Rapport annuel de Product Care Association	58
D	Rapport annuel de SodaStream	58
E	Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship	59
F	Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario	59
G	Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc	60

Vers un avenir sans déchets

2016

30 NOVEMBRE

Entrée en vigueur de la *Loi favorisant un Ontario sans déchets*

Création de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources «l'Office»

2017

17 FÉVRIER

Le ministre ordonne la liquidation du Programme des pneus usagés et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario.

2018

18 FÉVRIER

Le ministre ordonne la liquidation du Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de l'Ontario Electronic Stewardship (la Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario).

12 AVRIL

Le ministre ordonne la liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS).

11 DÉCEMBRE

Le ministre ordonne la liquidation accélérée du volet des piles et des batteries du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

31 DÉCEMBRE

Liquidation du Programme des pneus usagés

2019

1^{er} JANVIER

Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs en ce qui concerne les pneus

15 AOÛT

Le ministre ordonne la liquidation du Programme des boîtes bleues et d'Intendance Ontario.

10 DÉCEMBRE

Le gouvernement élargit le mandat de l'Office pour offrir des services de production de rapports numériques pour les programmes de récupération des déchets et des ressources au-delà de la responsabilité des producteurs.

01 Jalons

Vers un avenir sans déchets

2020

21 AVRIL

Le ministre ordonne à l'Office de créer un service de production de rapports numériques pour le programme des déchets dangereux.

30 JUIN

Liquidation du volet des piles et des batteries du Programme de réacheminement des DMDS

1^{er} JUILLET

Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs en ce qui concerne les piles et les batteries

31 DÉCEMBRE

Liquidation du Programme de réacheminement des DEEE

2021

1^{er} JANVIER

Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs en ce qui concerne les TIT/AV

15 MARS

Le ministre ordonne à l'Office de créer un service de déclaration numérique pour les sols de déblai.

SEPTEMBRE

Début des inscriptions au Programme de la boîte bleue

30 SEPTEMBRE

Liquidation du Programme de réacheminement des DMDS

1^{er} OCTOBRE

Début de la responsabilité du producteur pour les produits dangereux et spéciaux et les matériaux destinés à la boîte bleue

1^{er} DÉCEMBRE

Lancement du service de déclaration numérique pour les sols de déblai

2022

AUTOMNE

Lancement du Registre du matériel d'éclairage

HIVER

Lancement prévu du service de déclaration numérique pour les déchets dangereux

Principaux acronymes

ACR	Agent de la conformité et du Registre	OFI	Organisme de financement de l'industrie
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques	OGI	Organisme de gérance de l'industrie
C4C	Communication pour la conformité	OPRR	Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office »)
CSSA	Canadian Stewardship Services Alliance	ORP	Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
DEEE	Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques	PCO	Programme de consignation de l'Ontario
DMDS	Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux	PDS	Produits dangereux et spéciaux
EEE	Équipements électriques ou électroniques	PGDD	Programme de gestion des déchets dangereux
FGE	Frais de gestion environnementale (pour les appareils électroniques)	PGI	Plan de gérance de l'industrie
IO	Intendance Ontario	TIT/AV	Technologies de l'information et des télécommunications et de l'équipement audiovisuel
LRREC	<i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>	PRVP	Programme de recyclage des vieux pneus
LTRD	<i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i>	REP	Responsabilité élargie des producteurs
OES	Ontario Electronic Stewardship	SGPUO	Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

03 Message du président du Conseil

Collaborer pour un avenir sans déchets

L'Office et ses intervenants ont poursuivi en 2021 leurs efforts de mise en œuvre du cadre réglementaire de la responsabilité des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC). En juin, nous avons accueilli l'honorable David Piccini, nommé ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Le ministre Piccini a apporté une énergie renouvelée ainsi qu'une approche collaborative pour assurer une transition réussie de l'Ontario vers une économie circulaire.

En 2021, nous avons élargi la portée de notre engagement auprès de nos intervenants. Nous avons sollicité la participation du Conseil consultatif de l'industrie, nouvellement établi à la demande du ministre, et du Groupe consultatif des fournisseurs de services, établi en 2019, pour l'élaboration de notre plan d'activités annuel, qui comprend nos priorités stratégiques et nos besoins en ressources pour les trois prochaines années. Au cours de ce processus, nous avons reçu des commentaires réfléchis qui ont contribué à l'orientation de notre plan. Le conseil d'administration a également communiqué directement avec les intervenants producteurs pour entendre leurs points de vue sur les frais en vertu de la LRREC proposés pour 2021.

En tant qu'organisme fonctionnant selon le principe de recouvrement des coûts qui dépend uniquement des frais pour ses revenus, nous devons continuer à gérer ces frais de façon responsable. Alors que le mandat de l'Office s'est élargi à l'application de cinq règlements de la LRREC et à la création de deux services de déclaration numérique à la demande du ministre, le conseil s'efforçait de veiller à ce que l'Office demeure efficace, rentable et durable.

En 2021, l'Office a réalisé quatre grands projets d'élaboration du Registre dans le respect des délais et du budget. Notre approche à l'égard de l'élaboration du Registre a fait l'objet d'un examen par des experts indépendants et a été jugée conforme aux pratiques exemplaires. L'élaboration de nouveaux projets du Registre se poursuit en 2022, y compris des portails pour la mise en œuvre des règlements sur les produits dangereux et spéciaux (PDS) et les matériaux destinés à la boîte bleue, et un service de déclaration numérique pour le Programme de gestion des déchets dangereux (PGDD).

En 2021, nous avons accueilli quatre nouveaux membres nommés par le ministre. Ensemble, Tanweer Gilani,

Marnie Silver, Jeffrey Steiner et Janet Clark apportent à notre conseil d'administration de solides compétences et une forte expérience. Je tiens à remercier notre ancienne membre du conseil, Christine Bomé, pour son dévouement envers l'organisation et pour ses précieux conseils sur la façon dont les producteurs gèrent la conformité alors qu'ils s'efforcent de respecter les exigences réglementaires et les cibles de durabilité.

La transition vers la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion des déchets ne se déroule pas toujours facilement ou sans heurts. Nous continuerons de collaborer avec nos partenaires du gouvernement et avec nos intervenants alors que nous cheminons ensemble sur cette voie, en tenant compte des circonstances dans lesquelles chaque partie est tenue de modifier ses pratiques et ses processus pour atteindre une économie circulaire en Ontario.

Je remercie mes collègues du conseil, l'équipe de direction et son personnel, le personnel du ministère, les intervenants municipaux et de l'industrie, ainsi que les Premières Nations pour leur travail dévoué envers l'atteinte de cet important objectif. Je tiens également à remercier le ministre Piccini et l'ancien ministre Jeff Yurek de nous avoir guidés pour veiller à ce que, en tant qu'organisation entièrement financée par les frais des entreprises, nous demeurions déterminés à fonctionner de façon efficace et à réduire au minimum le fardeau pour les entreprises, tout en nous acquittant efficacement de notre mandat législatif.



ROBERT POIRIER
Président du conseil

04 Message du chef de la direction

Ouvrir la voie à une économie circulaire

La transition de l'Ontario vers la REP est un projet de réforme sur dix ans. La fin de 2021 marquait la fin de la première moitié du projet.

De 2016 à la fin de 2021, le mandat de l'Office en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) est passé de l'administration de zéro à cinq programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), soit les programmes ayant trait aux pneus, aux batteries, aux équipements de technologie de l'information, de télécommunication et audiovisuels visés par le Règlement sur les équipements électriques et électroniques (TIT/AV), aux produits dangereux et spéciaux (PDS) et aux matériaux destinés à la boîte bleue.

Au cours des prochaines années, tous les programmes visés par la LRREC atteindront la maturité à mesure que les marchés et les entreprises s'adapteront au changement. La transition vers le Programme des boîtes bleues s'achèvera, et toutes les municipalités auront adopté le cadre de responsabilité à part entière des producteurs en vertu de la LRREC.

En 2021, l'Office a continué de superviser la liquidation des anciens programmes ainsi que les organismes de financement de l'industrie (OFI) qui exploitaient ces programmes en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD). Nous sommes heureux de poursuivre notre partenariat avec l'Intendance Ontario, le ministère et tous les intervenants pour garantir que la transition vers un système des boîtes bleues à l'échelle de la province, qui a commencé par l'adoption du Règlement sur les boîtes bleues en juin 2021, se fasse le plus harmonieusement possible pour tout le monde.

La mise en œuvre d'un ensemble novateur de réformes de récupération des ressources à l'échelle et à la vitesse requises par la réglementation entraîne l'équipe de l'Office et les milliers d'organisations que nous réglementons dans une période intense d'apprentissage. L'Office planifie des activités de ressourcement qui n'ont jamais été entreprises en Ontario ou au Canada. Ces changements nécessitent une augmentation du budget pour 2021, et en tant que responsables de ces ressources financières, nous avons contrôlé nos dépenses avec soin.

En 2021, afin de nous acquitter de notre mandat élargi et de répondre aux besoins croissants de la collectivité réglementée en matière d'orientation pour répondre aux exigences en matière de REP, nous avons recruté de nouveaux employés talentueux qui reflètent la diversité de la province et qui possèdent un large éventail de

compétences et d'expérience en technologie, en droit, en communication, en protection de l'environnement et en conformité. Notre équipe de direction a également procédé à un changement d'effectifs, faisant place à une énergie renouvelée et à de nouvelles perspectives.

En 2021, nous avons mené dix consultations officielles avec les intervenants qui ont toutes donné lieu à des échanges productifs pendant les discussions sur les principaux points de décision des processus de liquidation du programme en vertu de la LTRD, de l'élaboration des procédures du Registre et de l'établissement des frais du programme. Nous avons également collaboré avec le nouveau Conseil consultatif de l'industrie et le Groupe consultatif des fournisseurs de services (GCFS) pendant l'élaboration de nos priorités stratégiques et de notre stratégie de ressourcement pour 2022. En réaction à la directive du ministre d'établir un Conseil consultatif des fournisseurs de services, nous avons mis sur pied un tel conseil au début de 2022 pour remplacer le GCFS.

Les rapports publics sur le rendement de récupération des ressources, soutenus par les données recueillies par l'entremise de notre Registre, constitueront l'une des contributions les plus importantes de l'Office aux efforts déployés par l'Ontario pour accroître les taux de récupération dans les années à venir et aidera le gouvernement à honorer son engagement de transmettre à tout le public ontarien l'information exacte sur nos progrès vers une économie circulaire. Cette année, les statistiques sur le rendement de récupération des ressources pour les programmes visés par la LRREC seront publiées sur notre site Web, à commencer par le Programme de recyclage des vieux pneus en juin 2022. Ces statistiques seront élargies tout au long de l'année et par la suite, au fur et à mesure que les rapports sur le rendement deviendront requis par la réglementation.

Je remercie notre conseil d'administration dévoué pour ses conseils et sa supervision, l'excellente équipe de l'Office, nos intervenants, le ministre et le ministère pour leur soutien à nos efforts de mise en œuvre tout au long de 2021.



FRANK DENTON

Chef de la direction

05 Message du registraire

Travailler ensemble pour s'adapter au changement

Au cours d'une année 2021 très chargée, l'Office a aidé les entreprises à comprendre les nouveaux règlements concernant les boîtes bleues et les PDS, a aidé les entreprises réglementées à se conformer aux règlements sur les batteries, les équipements électriques et électroniques (EEE) et les pneus, et a collaboré avec les intervenants pour élaborer des portails de déclaration conviviaux pour les batteries, les équipements de TIT/AV et le matériel d'éclairage, les sols de déblai et le Programme de gestion des déchets dangereux.

En février 2022, j'ai quitté le poste de registraire et avocat général pour occuper le poste d'avocat général et de chef des initiatives stratégiques. Mary Cummins, anciennement registraire adjointe, a été nommée registraire le 1^{er} février. Bien que les rôles aient changé, l'approche de l'Office en matière de conformité demeure la même. Nous continuerons d'aider les entreprises, les municipalités et les Premières Nations à se conformer aux exigences de la REP par la communication et l'éducation, tout en mettant l'accent sur les activités de conformité dans les secteurs qui présentent le plus grand risque aux objectifs stratégiques établis par le gouvernement.

Nos activités de conformité visent à repérer les resquilleurs et les amener à se conformer, à faire le suivi et la vérification des données des producteurs sur les biens fournis en Ontario et les matériaux recueillis et récupérés aux fins de réutilisation, et à appuyer les résultats souhaités, qui comprennent des marchés équitables et fonctionnels.

En 2021, l'Office a retracé 910 entreprises qui ne s'étaient pas inscrites avant la date limite et les a amenées à se conformer avec succès dans le but de favoriser un marché équitable pour nos collectivités réglementées. Nous attendons avec impatience que le Règlement sur les pénalités administratives de la LRREC soit terminé afin de fournir à l'équipe de la conformité et du Registre un autre instrument important pour appuyer une transition efficace et équitable vers la responsabilité individuelle des producteurs dans les industries réglementées.

Je suis reconnaissant de pouvoir continuer d'entretenir la relation de collaboration que nous avons avec les collectivités réglementées. Un sondage mené auprès des intervenants en 2021 a révélé que la majorité de nos utilisateurs sont satisfaits de l'aide que nous offrons pour comprendre les exigences réglementaires et aider les entreprises à s'y conformer et qu'ils sont très satisfaits de leur expérience de déclaration et des interactions qu'ils ont avec notre personnel de soutien à la conformité et au Registre. Nous continuons

d'améliorer nos activités en tenant compte des commentaires, toujours dans le but d'aider les parties réglementées à s'adapter au changement.

Dans le but d'apporter une aide efficace aux utilisateurs du service de déclaration numérique des sols de déblai et du futur service de déclaration numérique du PGDD, ainsi qu'aux producteurs de matières réglementées par la LRREC, nous avons ajouté des effectifs à notre personnel diversifié et expérimenté et approfondi nos processus et procédures d'admission, de soutien et d'inspection. Nous avons également exploré nos capacités d'analyse des données pour soutenir le déploiement des ressources et des efforts fondé sur le risque.

En 2022, le personnel de la conformité et du Registre aidera les producteurs de TIT/AV, de batteries et de PDS à soumettre leurs premiers rapports à l'Office sur les matières gérées et récupérées aux fins de réutilisation. De plus, en 2022, nous envisageons de lancer le service de déclaration numérique pour le PGDD et d'aider pour la première fois les producteurs de matériel d'éclairage à l'aide du Registre sur les EEE de l'Office.

Je tiens à remercier particulièrement nos collègues du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour la relation productive que nous partageons, laquelle nous permet de nous assurer que nos travaux concrets coïncident avec le contenu des règlements afin de nous aider à faire progresser la transition de l'Ontario vers une économie circulaire. Sous la direction de Mary Cummins, l'équipe de la conformité et du Registre continue d'accorder la priorité à la transparence, en s'efforçant de répondre aux demandes de précisions sur notre interprétation et application des règlements de la LRREC.



NOAH GITTERMAN

Registraire et avocat général

Au sujet de l'Office

Mandate

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR, ou « l'Office ») est un organisme de réglementation mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario jouant un rôle à titre d'organisme de réglementation responsable de l'application des exigences de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets \(LTRD\)](#) et de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire \(LRREC\)](#) et leurs règlements connexes. En 2019, le mandat de l'Office a été élargi pour inclure la prestation de services de déclaration numérique au nom du gouvernement de l'Ontario pour les programmes qui vont au-delà de la responsabilité des producteurs assujettis à la [Loi sur la protection de l'environnement \(LPE\)](#).

En vertu de la LRREC, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Superviser les OFI et surveiller les programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. En 2021, cela comprenait Intendance Ontario, qui administre actuellement le Programme des boîtes bleues et qui a déjà administré le Programme de DMDS jusqu'à ce qu'il soit liquidé le 30 septembre 2021.
- Approuver les plans de liquidation et superviser la liquidation des OFI et des programmes qu'ils administrent selon les directives du ministre. En 2021, l'Office a continué de superviser la liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), qui administrait le Programme de recyclage des vieux pneus jusqu'à ce qu'il soit liquidé le 31 décembre 2018, et la liquidation d'Ontario Electronic Stewardship (OES), qui administrait le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) jusqu'à ce qu'il soit liquidé le 31 décembre 2020.
- Superviser les OGI et surveiller les programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. En 2021, cela comprenait l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) pour les peintures et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais; Sodastream Canada pour ses bouteilles de CO₂ exclusives; et Automotive Materials Stewardship (AMS) pour les contenants d'huile usagés, les filtres à huile et l'antigel, jusqu'à la liquidation du Programme de réacheminement des DMDS le 30 septembre 2021.
- Exploiter le Programme municipal annuel Datappel qui compile les renseignements afin de déterminer

De 2018 à 2021, l'Office est passé de zéro programme de responsabilité des producteurs à cinq programmes, soit ceux pour les pneus, les batteries, les TIT/AV, les produits dangereux et spéciaux et les matériaux destinés à la boîte bleue.

le coût du système municipal des boîtes bleues et établir l'obligation de financement des intendants du programme des matériaux destinés à la boîte bleue.

- Prendre en charge des mesures de conformité, notamment des inspections, des sanctions pécuniaires et des poursuites, pour faire respecter les exigences énoncées dans la LTRD et ses règlements connexes.

La LRREC décrit un cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs pour la collecte et la gestion des matériaux désignés. Ce cadre oblige les producteurs à assumer la responsabilité opérationnelle et financière des produits et de l'emballage qu'ils vendent sur le marché ontarien lorsque les consommateurs ne les utilisent plus. En vertu de la LRREC, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Fournir des renseignements au public sur la récupération des ressources ou des déchets en Ontario.
- Informer le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'appuyer le processus décisionnel ministériel.
- Établir, exploiter et tenir à jour un registre public pour y inscrire les producteurs de matériaux désignés en vertu de la LRREC et les autres parties tenues de s'inscrire à l'Office, y compris les utilisateurs du service de déclaration numérique des sols de déblai et les futurs inscrits au service de

06 À propos de l'Office

Cette année, les statistiques sur le rendement de récupération des ressources pour les programmes visés par la LRREC seront publiées sur notre site Web, à commencer par le Programme de recyclage des vieux pneus en juin 2022

déclaration numérique du PGDD, et recevoir des renseignements de ces parties, comme l'exige le règlement.

- Prendre des mesures de conformité envers les programmes de responsabilité des producteurs, notamment en menant des inspections, en délivrant des ordonnances exécutoires et en engageant des poursuites pour faire respecter les exigences de la LRREC et de ses règlements connexes.

La LRREC confie également à l'Office le mandat d'offrir des services de déclaration numérique pour les programmes de gestion des déchets qui dépassent la responsabilité des producteurs. En 2021, le ministre a demandé à l'Office d'établir des services de déclaration numérique pour les programmes offerts par le ministère pour les déchets industriels et liquides dangereux et les sols de déblai.

En vertu de la LTRD et de la LRREC, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exerce une surveillance législative de l'Office. [Un accord de fonctionnement](#) entre le ministre et l'Office établit les responsabilités et les rôles respectifs des deux parties.

Comme la plupart des autorités administratives de l'Ontario, l'Office finance ses activités au moyen de droits et de redevances versés par les parties réglementées selon le principe du recouvrement des coûts. L'Office ne reçoit aucun financement de la part du gouvernement de l'Ontario ou de toute autre source.

Gouvernance et équipe de direction

L'Office est régi par un conseil d'administration composé de 11 membres à compétences pertinentes. Le conseil est responsable de l'orientation stratégique globale et de l'acquittement du mandat de l'Office. Il rend compte au ministre de l'exécution du mandat et des responsabilités de l'Office en vertu de la LTRD, de la LRREC, de la LPE, ainsi que de l'accord de fonctionnement. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont affichés sur le site Web de l'Office, conformément à son engagement envers la transparence.

Le ministre nomme cinq membres au conseil d'administration et le conseil élit six autres membres. Le conseil élit ses dirigeants aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. Le ministre a également le pouvoir de nommer le président du conseil.

06 À propos de l'Office

Conseil d'administration

Robert Poirier	Président	Ré-élu en 2021
Tom Wright	Vice-président	Renommé en janvier 2021
Mary Shenstone	Secrétaire	Ré-élue en novembre 2020
Ken Kawall	Trésorier	Ré-élu en juillet 2017
Saqib Cheema	Administrateur	Ré-élue en novembre 2021
Tanweer Gilani	Administratrice	Nommée en janvier 2021
Andrea Nemtin	Administratrice	Ré-élue en novembre 2019
Rajesh Sharma	Administrateur	Ré-élu en novembre 2019
Jeffrey Steiner	Administrateur	Nommé en mars 2021
Marnie Silver	Administratrice	Nommée en mai 2021
Janet Clark	Administratrice	Nommée en janvier 2022

Les membres du conseil sont rémunérés pour l'exécution de leurs fonctions à des taux harmonisés avec les indemnités journalières établies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario pour les personnes nommées à temps partiel à des organismes de réglementation. Les taux des indemnités journalières pour les membres en 2021 sont les suivants :

Président – 744 \$

Vice-président – 583 \$

Administrateur – 472 \$

La rémunération totale du conseil en 2021 était de 300 645 \$.

06 À propos de l'Office

Comités

La prise de décisions du Conseil est appuyée par les comités suivants :



Comité de vérification et de risques

Aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait aux normes d'intégrité et de comportement de l'Office, aux rapports sur l'information financière, à la surveillance de la gestion des risques et aux pratiques de contrôle de la gestion et des finances.



Comité de finances et de technologie

Effectuer la surveillance des actifs financiers et technologiques de l'Office et préparer le plan d'activités annuel, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations, ainsi que la gestion générale des ressources financières.

S'assurer que la direction dispose de politiques et de procédures adéquates et efficaces en matière de rapports financiers ainsi que pour surveiller et examiner le rendement financier et les contrôles internes.

Superviser l'approvisionnement et la mise en œuvre du Registre de l'Office et d'autres projets d'immobilisations liés aux TI.



Comité de gouvernance

Régler les problèmes de gouvernance associés au fonctionnement efficace de l'Office, de son conseil d'administration et de ses comités, y compris les politiques et les protocoles du conseil d'administration, le Code de conduite des administrateurs et les évaluations des comités et du conseil d'administration.

Effectuer la surveillance de la conformité de l'Office à la LRREC, à la LTRD et à l'accord de fonctionnement, notamment le protocole relatif à la fonction de conformité et d'application de la loi dans le contexte de la responsabilité indépendante du registraire en matière de prise de décisions.



Comité des ressources humaines

Surveiller la gestion des ressources humaines de l'Office et veiller à la pertinence et à l'efficacité des politiques et procédures en matière de ressources humaines.



Comité de transition et de surveillance des activités en vertu de la LTRD

Aider le conseil à surveiller les activités de l'organisation liées aux programmes de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD, y compris le rendement du programme, la transition et la liquidation.

06 À propos de l'Office

Équipe de direction

Frank Denton	Chef de la direction
Mary Cummins	Registraire, a occupé le poste de registraire adjointe en 2021
Noah Gitterman	Avocat général et chef des initiatives stratégiques, a occupé le poste de registraire et d'avocat général en 2021
Wilson Lee	Directeur des programmes et des affaires publiques, titre modifié à partir de Directeur des communications et des relations avec les intervenants en 2021
Lorella Hayes	Directrice des finances et de l'administration
Lisa Keegan Inness	Dirigeante principale de l'information

L'Office compte six dirigeants qui sont à la fois membres du conseil et cadres supérieurs :

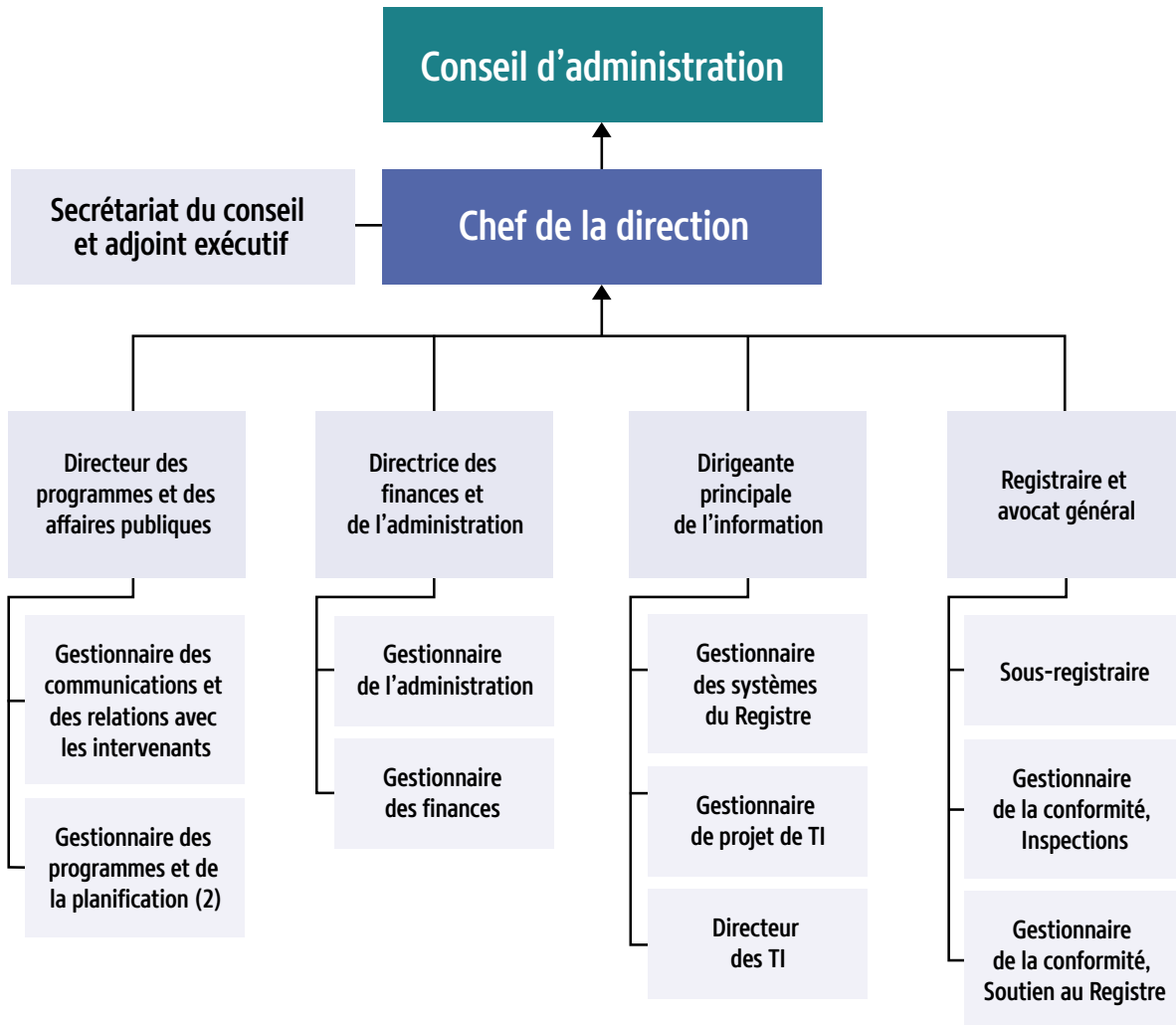
Robert Poirier	Président
Tom Wright	Vice-président
Ken Kawall	Trésorier
Mary Shenstone	Secrétaire générale
Frank Denton	Chef de la direction
Mary Cummins	Registraire en date de février 2022. (Avocat général et chef des initiatives stratégiques, Noah Gitterman a été mandataire social en 2021 lorsqu'il était registraire et avocat général.)

Les membres du conseil et les employés de l'Office sont assujettis à un Code de conduite ainsi qu'à d'autres politiques de gouvernance qui sont également disponibles sur le site Web de l'Office. Des renseignements supplémentaires sur le conseil d'administration et sur l'équipe de direction, comme des biographies et les coordonnées des membres, se trouvent sur le site Web.

06 À propos de l'Office

Ressources humaines

La structure organisationnelle de l'Office en 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous ::



L'effectif de l'Office en 2021 était de 47,5 ETP comparativement à 33,7 ETP en 2020. La croissance de l'Office s'est produite principalement dans le soutien à la conformité et au Registre et dans les communications et les relations avec les intervenants afin d'appuyer quatre nouveaux projets de registre, pour les TIT/AV, les batteries, les sols de déblai et le PGDD, et deux nouveaux programmes de réglementation pour les producteurs de matériaux destinés à la boîte bleue et de PDS.

Bilan de l'année

La fin de 2021 coïncidait avec le 21^e mois de télétravail pour le personnel de l'Office en raison de la pandémie de COVID-19. Le personnel a continué de maintenir des niveaux élevés de productivité et d'engagement tout au long de 2021 et a livré quatre nouveaux projets de registre pour les TIT/AV, le matériel d'éclairage, les batteries et les sols de déblai, en plus de lancer les travaux du projet du PGDD et deux nouveaux programmes de réglementation pour les producteurs de matériaux destinés à la boîte bleue et de PDS. Les deux nouveaux règlements ont porté à cinq le nombre de programmes de responsabilité des producteurs de l'Office en 2021, soit les programmes ayant trait aux pneus, aux batteries, aux équipements de TIT/AV, aux PDS et aux boîtes bleues.

En 2021, l'Office a mis sur pied le Conseil consultatif de l'industrie et a reçu la directive d'établir le Conseil consultatif des fournisseurs de services conformément à l'article 30 de la LRREC. Les deux conseils servent de tribunes de consultation et ont permis à l'Office de mobiliser officiellement les intervenants pendant l'élaboration des priorités et des budgets stratégiques pour 2022-2024, ce qui a amélioré la compréhension des perspectives des intervenants au cours du processus de planification. L'Office a également convoqué deux réunions spéciales du Comité de finances et de technologie pour connaître le point de vue des membres du conseil et d'autres associations d'intervenants sur les frais proposés des programmes visés par la LRREC pour les producteurs assujettis à l'obligation.

En 2021, l'Office a retenu les services d'une tierce partie pour examiner sa méthodologie de répartition des coûts et son modèle d'établissement des frais pour le recouvrement des coûts. Les résultats de cet examen éclaireront la répartition des coûts et l'établissement des frais en 2022. Les résultats ont aussi été communiqués aux intervenants dans le cadre des consultations officielles sur les frais de 2022.

Les règlements sur les PDS et les matériaux destinés à la boîte bleue ont été publiés en vertu de la LRREC en juin 2021. Le personnel de l'Office a mobilisé de façon proactive les producteurs de PDS et de matériaux destinés à la boîte bleue, a lancé une campagne de sensibilisation pour inscrire les parties visées par les obligations et a déployé une initiative d'apprentissage et de mobilisation pour s'assurer que les producteurs, les organismes assumant les responsabilités d'un producteur (ORP), les municipalités, les Premières Nations et les fournisseurs de services comprennent les nouvelles exigences et s'y conforment. Au cours de 2021,

l'Office a inscrit avec succès plus de 900 producteurs de matériaux destinés à la boîte bleue, y compris tous les producteurs prioritaires désignés, et a permis d'inscrire ou d'établir des contacts avec plus de 120 producteurs prioritaires de PDS.

Dans le cadre du plan de mise en œuvre des règlements pour les PDS et les matériaux destinés à la boîte bleue de l'Office, les projets de registre pour les deux programmes ont été approuvés en 2021 et les processus d'approvisionnement nécessaires ont été achevés pour commencer l'élaboration des portails en 2022.

En 2021, l'Office a réussi à mettre au point des portails du Registre pour les batteries, les TIT/AV et le matériel d'éclairage. Les portails pour les batteries et les TIT/AV seront en fonction à partir du mois d'août alors que la mise en fonction du portail pour le matériel d'éclairage est prévue à l'automne 2022. En plus de ces trois projets de registre, à la suite des directives du ministre, l'Office a également mis au point un service de déclaration numérique pour le Registre des sols de déblai du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs en 2021 et a commencé à travailler sur un service de déclaration distinct pour le Programme de gestion des déchets dangereux pour les déchets industriels et liquides dangereux qui sera terminé en 2022 pour un lancement en janvier 2023.

L'Office a mis sur pied des groupes de travail de l'industrie pour les projets de services de déclaration numérique pour les sols de déblai et le PGDD, avec une représentation élargie de l'industrie, afin de s'assurer que les exigences opérationnelles soient correctement définies et que les services soient conçus pour répondre aux besoins des utilisateurs. Le processus de consultation et de collaboration a été essentiel au lancement du Registre des sols de déblai en décembre 2021, avant la limite d'inscription en janvier 2022.

Dans l'ensemble, l'Office a lancé cinq projets de registre en 2021, soit les portails pour les batteries, les TIT/AV, le matériel d'éclairage (lancement en 2022), les sols de déblai et le PGDD. Quatre portails ont été achevés et lancés avec succès dans le respect des délais et du budget. Le cinquième portail (PGDD) est en voie d'être terminé à temps et dans le respect du budget.

La majorité des intervenants qui ont répondu au sondage sur l'engagement des intervenants de l'Office à la fin de 2021 ont trouvé que le Registre est convivial.

En juin 2021, le conseil d'administration a nommé Sue Lo à titre d'administratrice d'Intendance Ontario

Stacey Bowman — *Analyste principale du programme de récupération des ressources*

“ À l’Office, je sais que j’aide les entreprises et les municipalités à passer au cadre de réglementation de l’économie circulaire de l’Ontario pour que nous progressions ensemble vers un avenir durable. ”



07 Faits saillants de 2021

à la suite de sa démission prévue du conseil d'administration d'Intendance Ontario après la publication des règlements sur les matériaux destinés à la boîte bleue et les PDS. L'Office a continué de superviser le Programme de réacheminement des DMDS administré par Intendance Ontario et les OGI jusqu'à la liquidation du programme et la transition vers le régime de responsabilité des producteurs décrit dans le Règlement sur les PDS le 1^{er} octobre 2021. Comme pour tous les nouveaux programmes visés par la LRREC, l'Office a lancé une campagne de sensibilisation et de mobilisation pour s'assurer que toutes les parties visées par le Règlement sur les PDS sont inscrites auprès de l'Office, et pour les aider à comprendre et à se conformer au nouveau Règlement.

Le personnel de l'Office a travaillé en étroite collaboration avec l'administratrice et le personnel d'Intendance Ontario et les principaux intervenants pour assurer la conformité avec le plan approuvé de liquidation du Programme des boîtes bleues, et pour simplifier un certain nombre de processus sous-jacents du programme avant sa transition vers le nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs entre juillet 2023 et décembre 2025.

En septembre 2021, le conseil d'administration de l'Office a approuvé des changements au modèle d'affectation des crédits aux municipalités, qui sert à distribuer le financement des responsables du Programme des boîtes bleues aux municipalités et aux Premières Nations. Les changements apportés au modèle d'affectation des crédits aux municipalités simplifient le calcul de l'affectation des fonds entre les programmes municipaux des boîtes bleues, ce qui permet aux municipalités de comprendre et de prévoir plus facilement le financement reçu pendant la liquidation de leurs programmes.

À l'automne 2021, dans le cadre de discussions au Comité municipal-industriel des programmes de l'Office, les municipalités et Intendance Ontario ont conclu une entente sur une nouvelle méthodologie simplifiée pour établir l'obligation de financement des intendants du Programme des boîtes bleues qui calcule le montant total que les intendants doivent verser aux collectivités participantes pour l'exploitation du programme. En décembre, le conseil d'administration de l'Office a approuvé cette méthodologie et l'obligation d'intendance pour 2022.

L'Office a également travaillé en étroite collaboration avec Intendance Ontario pour soutenir la conformité aux dispositions du plan de liquidation approuvé du Programme des boîtes bleues, à la LTRD et aux directives du ministre. En 2021, l'un des principaux objectifs était de protéger la confidentialité des données commercialement sensibles et d'atténuer les conflits d'intérêts liés à l'acquisition par GFL Environmental Inc. du principal fournisseur de services

d'Intendance Ontario, Canadian Stewardship Services Alliance (CSSA), annoncée en juillet 2021 par GFL. À la suite d'un examen, l'Office a accepté en octobre 2021 la proposition d'Intendance Ontario de collaborer avec Resource Recovery Alliance, établie en tant qu'ORP par GFL à la suite de son acquisition de la CSSA. L'acquisition était conditionnelle à l'application de mesures supplémentaires demandées par l'Office pour protéger davantage les données sur l'approvisionnement des intendants, éviter les conflits d'intérêts et soutenir un marché équitable et concurrentiel pour les services des ORP en vertu du nouveau Règlement sur les boîtes bleues.

L'Office a continué de superviser la liquidation de la SGPUO tout au long de 2021. En février 2021, l'Office a mené des consultations sur la proposition du liquidateur Grant Thornton LLP de coordonner une répartition provisoire des fonds excédentaires de la SGPUO, conformément à l'orientation d'avril 2020 du ministre de retourner les fonds excédentaires aux intendants pour qu'ils les utilisent au profit des consommateurs. Un total de 12 M\$ en fonds excédentaires de la répartition provisoire a été distribué aux anciens intendants admissibles. Les fonds restants seront distribués après le règlement de toutes les questions financières et fiscales en suspens.

En avril 2021, l'accord de fonctionnement entre l'Office et le ministre a été modifié afin d'accroître la surveillance ministérielle et la transparence et de permettre la participation de l'industrie aux processus de planification de l'Office.

Communications

Dans le but d'appuyer les cibles de conformité, l'équipe des programmes et des affaires publiques de l'Office fournit aux entreprises réglementées des renseignements clairs, pertinents et opportuns pour les aider à comprendre le mandat de l'Office et leurs obligations réglementaires.

Tout au long de 2021, l'équipe a travaillé en étroite collaboration avec le personnel de la conformité et du Registre pour aider les personnes inscrites à comprendre et à respecter leurs exigences en vertu des nouveaux règlements sur les matériaux destinés à la boîte bleue et les produits dangereux et spéciaux (PDS). L'Office a organisé deux séries d'apprentissage après la publication des règlements : « Comprendre le nouveau Règlement sur les boîtes bleues de l'Ontario » et « Comprendre le nouveau Règlement sur les produits dangereux et spéciaux de l'Ontario ». La série d'apprentissage « Comprendre le nouveau Règlement sur les boîtes bleues de l'Ontario » comprenait trois webinaires décrivant les obligations des producteurs en vertu du Règlement, la façon de s'inscrire et de déclarer à l'Office, la façon de travailler avec les ORP et les

07 Faits saillants de 2021

exigences de déclaration des municipalités.

Dans le cadre de la série d'apprentissage « Comprendre le nouveau Règlement sur les produits dangereux et spéciaux de l'Ontario », l'Office a présenté un webinaire pour expliquer les exigences des producteurs de PDS et a fait un exposé pour donner un aperçu du Règlement aux transporteurs, aux transformateurs, aux installations d'élimination et aux OPR de PDS.

Tous les enregistrements et les diapositives des webinaires sont mis à la disposition des intervenants et du public sur la page des [activités de la série d'apprentissage](#) de l'Office.

Le personnel des affaires publiques a également aidé les inscrits au Registre des sols de déblai à apprendre à utiliser le service de déclaration numérique des sols de déblai pour se conformer à leurs obligations en matière d'inscription et de déclaration en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai. Avant le lancement du service de déclaration numérique le 1^{er} décembre 2021, l'Office a organisé trois webinaires pour expliquer le fonctionnement du portail et la façon de déposer des avis, en plus d'avoir préparé une séance de questions et réponses, des guides de présentation et une vidéo de démonstration. Tout le matériel se trouve sur la page du [matériel de formation du Registre des sols de déblai](#) de l'Office.

Consultations

L'Office a tenu dix consultations officielles en 2021. Toutes les consultations se sont déroulées en ligne en raison de la pandémie de COVID-19.

1. Répartition des fonds excédentaires de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario aux intendants

Entre janvier et février 2021, l'Office a mené des consultations au sujet du plan de la SGPUO visant à redistribuer les fonds excédentaires restants du Programme de recyclage des vieux pneus aux intendants, conformément aux directives du ministre. Le plan a été élaboré par Grant Thornton Limited et la SGPUO a été nommée liquidatrice par la Cour pour un addenda sur les fonds excédentaires au plan de liquidation du Programme de recyclage des vieux pneus. L'Office a tenu un webinaire auquel ont participé plus de 60 intervenants.

2. Droits d'inscription de 2021 pour les pneus, les batteries et les TIT/AV.

De mars à mai 2021, l'Office a mené des consultations sur les droits d'inscription proposés pour 2021 pour les producteurs de pneus, de batteries et d'appareils électroniques. L'Office a organisé deux webinaires auxquels ont participé plus de 100 intervenants.

L'Office a mis sur pied un Conseil consultatif de l'industrie et a reçu la directive de créer un Conseil consultatif des fournisseurs de services pour mener des consultations sur les priorités et les budgets stratégiques, améliorer la transparence et mieux comprendre les points de vue des intervenants.

3. Plan de liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario : Addenda de prolongation du programme

De mai à juin 2021, l'Office a mené des consultations sur le plan de liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux proposé par Intendance Ontario : Addenda de prolongation du programme pour reporter de trois mois la date de liquidation du programme, soit au 30 septembre 2021. L'Office a tenu un webinaire auquel ont participé plus de 70 intervenants.

4. Droits d'inscription de 2021 pour les matériaux destinés à la boîte bleue et les produits dangereux et spéciaux

De juin à août 2021, l'Office a mené des consultations sur les droits d'inscription proposés pour 2021 pour les matériaux destinés à la boîte bleue et les produits dangereux et spéciaux. L'Office a organisé deux webinaires auxquels ont participé plus de 190 intervenants.

5. Droits d'inscription de 2022 pour les sols de déblai

De septembre à novembre 2021, l'Office a mené des consultations sur les droits d'inscription proposés pour 2022 pour les sols de déblai. Au cours de la période de consultation, l'Office a organisé deux webinaires auxquels ont participé plus de 175 intervenants.

6. Examen des procédures de vérification des données sur l'approvisionnement des batteries et des TIT/AV (phase 1)

07 Faits saillants de 2021

De septembre à octobre 2021, l'Office a tenu la première phase de la consultation pour discuter des principes et des méthodologies qui seront utilisés pour mettre à jour la section Vérification des données sur l'approvisionnement de la Procédure d'enregistrement – Vérification des batteries et de la Procédure d'enregistrement – Vérification des équipements électriques ou électroniques. L'Office a organisé un webinaire auquel ont participé plus de 110 intervenants. La deuxième phase de la consultation a eu lieu au cours des mois de janvier et février 2022.

7. Mandat proposé pour le Conseil consultatif de l'industrie

En mars 2021, l'Office a mené des consultations sur le mandat proposé pour le Conseil consultatif de l'industrie (CCI) et a sollicité l'intérêt des membres de la collectivité des producteurs réglementés qui souhaitaient participer à ce conseil.

8. Examen de la procédure de vérification du rendement des pneus

En avril 2021, l'équipe de l'Office a mené un examen de la procédure de vérification du rendement des pneus et a consulté cinq OPR de pneus et trois cabinets de vérificateurs au sujet des changements apportés à cette procédure.

9. Changements proposés au modèle d'affectation des crédits aux municipalités

Entre juin et juillet 2021, l'Office a consulté les municipalités au sujet des changements proposés au modèle d'affectation des crédits aux municipalités.

10. Conseil consultatif des fournisseurs de services

En novembre 2021, l'Office a consulté l'industrie et le ministère au sujet du mandat proposé pour le Conseil consultatif des fournisseurs de services, et a sollicité l'intérêt des fournisseurs de services pour participer à ce conseil.

Plaintes

L'accord de fonctionnement conclu entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs l'oblige à présenter un rapport annuel sur la façon dont les plaintes liées à ses activités ont été traitées.

L'Office s'engage à mettre en place un processus accessible, équitable, transparent et simple lorsqu'une plainte est reçue au sujet de l'Office ou d'une personne agissant au nom de l'Office.

À la demande du ministre, l'Office a publié en décembre une [politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements](#), qui a mis à jour la précédente Politique sur les plaintes du public. La politique révisée se retrouve sur le site Web de l'Office et décrit comment un membre du public peut déposer une

En 2021, l'Office a réalisé, dans le respect des délais et du budget, quatre projets de registre, soit les portails pour les batteries, les TIT/AV, le matériel d'éclairage et les sols de déblai.

plainte liée à la prestation de services et à la conduite du personnel ou présenter une demande officielle de clarification de renseignements sur les activités de l'Office. Les plaintes relatives à la conformité et à l'application de la loi sont traitées par les procédures décrites dans la LTRD et la LRREC. Les plaintes relatives à la protection des renseignements personnels sont traitées conformément au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office.

L'Office n'a reçu aucune plainte en 2021, en vertu de la récente politique sur les plaintes officielles du public et les demandes de clarification de renseignements ou de la politique précédente.

Prestation de services en français

Conformément à ses obligations légales et aux exigences énoncées dans son accord de fonctionnement avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'Office s'engage à veiller à ce que ses services, ses communications et ses réponses aux demandes de renseignements du public soient disponibles en français.

Le [Programme de prestation des services](#) en français de l'Office décrit comment il entend répondre aux obligations légales en matière de prestation de services en français.

En plus de traduire en français les principaux documents ministériels et de conformité, l'Office a recours à un fournisseur de services externe qui offre un service de traduction simultanée en temps réel et emploie également des agents de la conformité et du Registre et des conseillers en communication bilingues pour fournir des services en français.

En 2021, l'Office n'a reçu aucune demande de services de traduction simultanée ou de documents en français. En 2021, le personnel bilingue de la conformité et du Registre a interagi avec les intervenants en français dans 18 cas.

L'Office continuera d'examiner et d'améliorer son Programme de prestation des services en français afin de respecter ses obligations légales.

07 Faits saillants de 2021

Règlements, politiques et procédures

Chaque année, l'Office est tenu de présenter les modifications apportées à ses règlements administratifs et à ses politiques en vertu de l'accord de fonctionnement.

En 2021, les règlements et les politiques suivants ont été adoptés ou mis à jour :

- Le manuel de la Politique sur les ressources humaines a été mis à jour en mai 2021, pour une entrée en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2021, dans le but de clarifier les détails sur les avantages sociaux, les congés personnels et les vacances.
- Le Règlement administratif 2017-1 a été modifié en juin 2021 pour tenir compte des changements apportés aux mandats du président et du vice-président du conseil, aux limites du mandat des administrateurs élus (conformément à l'accord de fonctionnement) et à la rémunération des membres du conseil.
- La Politique sur la rémunération des administrateurs et la Politique sur la rémunération de la direction des administrateurs ont été modifiées en juillet 2021 pour tenir compte des changements apportés à la rémunération du temps consacré à la préparation des réunions et à la formation du conseil d'administration.
- La Politique sur la gestion et le contrôle des finances a été mise à jour en septembre 2021 pour tenir compte des titres actuels des membres de la direction et des signataires autorisés. En décembre 2021, elle a fait de nouveau l'objet d'une révision pour établir les niveaux d'approbation pour les gestionnaires.
- La Politique d'approvisionnement a été mise à jour en septembre 2021 pour réviser les montants de la valeur d'approvisionnement afin qu'ils soient conformes à la Politique sur la gestion et le contrôle des finances. En décembre 2021, elle a fait de nouveau l'objet d'une révision pour qu'elle soit plus étroitement alignée sur la Directive sur l'approvisionnement dans le secteur public de l'Ontario.
- La Charte de gouvernance a été mise à jour en septembre 2021 afin de décrire plus précisément les responsabilités du Comité des ressources humaines et de s'aligner sur les changements apportés aux titres et aux autres politiques.
- La Politique sur la dénonciation a été modifiée en décembre 2021 pour tenir compte des changements apportés aux titres et pour réviser les procédures de signalement, le contrôle des plaintes et le processus d'enquête.

- La Politique sur les avantages indirects a été mise à jour en décembre 2021 afin d'être plus étroitement alignée sur la Directive sur les avantages indirects du secteur public élargi.
- La Politique de rémunération a été mise à jour en décembre 2021 afin de clarifier les procédures relatives aux nouveaux employés.
- La Politique sur les plaintes du public a été mise à jour en décembre 2021, conformément aux directives du ministre, afin de décrire comment l'Office répondrait aux demandes officielles de clarification des renseignements sur les activités et les décisions de l'Office, à l'exception des questions liées aux ordonnances exécutoires ou à d'autres décisions de conformité ou d'application qui peuvent faire l'objet d'un appel auprès du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire. La Politique porte maintenant le nom de Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements.

Les règlements, les politiques et les procédures qui sont assujettis aux obligations en matière de divulgation publique se trouvent sur la page [Documents organisationnels](#) du site Web de l'Office.

Ryan McAfee – *Gestionnaire de la conformité, Inspections*

“ Notre stratégie de conformité commence par la communication et la sensibilisation. Nous voulons aider nos inscrits à comprendre ce qui est attendu d’eux pour qu’ils puissent se conformer aux lois de l’économie circulaire de l’Ontario. ”



08 Conformité et application de la loi

Conformité et application de la loi

Aperçu

L'équipe de la conformité et du Registre de l'Office est chargée de l'application des exigences de la LRREC et de la LTRD et de leurs règlements connexes. L'Office adopte une approche de la conformité fondée sur le risque, décrite dans son [Cadre de conformité fondé sur le risque](#).

Le registraire évalue le risque et entreprend des activités d'éducation, de communication et d'application de la loi appropriées pour maximiser la conformité tout en réduisant au minimum le fardeau pour les entreprises. Ces activités comprennent toujours une éducation et une sensibilisation proactives, et peuvent également comprendre :

- des inspections et des vérifications;
- des communications sur la non-conformité;
- des ordonnances exécutoires;
- des ordonnances de sanctions administratives en vertu de la LTRD; et,
- des poursuites judiciaires.

En 2021, l'Office a continué d'aider les entreprises à se conformer aux règlements sur les batteries, les EEE et les pneus. Le personnel de la conformité et du Registre a également aidé les entreprises à comprendre les exigences des nouveaux règlements de la LRREC pour les PDS et les matériaux destinés à la boîte bleue, et a aidé les producteurs de batteries et de TIT/AV à présenter leurs premiers rapports de rendement sur la gestion des matières.

Dans notre [rapport annuel de 2020](#), l'Office a publié pour la première fois des rapports sur le rendement en vertu de la LRREC. Le rapport faisait état du rendement des producteurs de pneus pour 2019, qui devait être déclaré à l'Office en 2020 conformément au Règlement sur les pneus. En 2022, l'Office commencera à publier des rapports sur l'approvisionnement et le rendement sur son [site Web](#), après examen et vérification. La publication des rapports sur le site Web de l'Office permettra de rendre disponibles les données sur la récupération des ressources en temps opportun, plutôt que dans le rapport annuel de juin de l'année suivante.

Le calendrier des dates limites des rapports d'approvisionnement et de rendement décrit dans les règlements de la LRREC est le suivant :

Règlement/matière	Date limite des rapports annuels sur l'approvisionnement et le rendement	Première année d'obligation de présentation du rapport sur le rendement
Pneus	31 mai	2020
Batteries	30 avril	2022
TIT/AV	30 avril	2022
PDS	31 juillet	2023
Matériel d'éclairage	30 avril	2024
Boîtes bleues	30 avril	2024

En juin 2022, l'Office publiera sur son site Web les données sur le rendement des pneus pour l'année de rendement 2020, ainsi que les cibles de collecte et de gestion pour l'année de rendement 2022, fondées sur les données déclarées en 2021.

Les données sur l'approvisionnement pour les batteries et les TIT/AV déclarées en 2021, qui établissent les objectifs de collecte et de gestion pour 2022, seront également affichées sur le site Web de l'Office en juin 2022.

D'autres détails sur les rapports sur le rendement seront définis lors des consultations auprès des intervenants qui auront lieu au cours des deuxième et troisième trimestres de 2022.

Batteries

Les exigences en matière de responsabilité élargie des producteurs pour les batteries à usage unique et rechargeables sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2020, à la suite de la liquidation du programme de récupération des batteries à usage unique d'Intendance Ontario le 30 juin 2020. Le registraire a reporté la date limite d'inscription pour les producteurs de batteries au 31 janvier 2021 en réponse à la difficulté signalée par les producteurs de respecter la date limite initiale. Après la date limite d'inscription révisée, l'Office a poursuivi 120 resquilleurs et producteurs qui avaient omis de s'inscrire avant le 31 janvier et les a amenés à se conformer. Au mois de mars 2022, 185 producteurs de batteries étaient inscrits auprès de l'Office.

Les producteurs de batteries ou les ORP agissant en leur nom sont tenus, en vertu du Règlement, d'établir et d'exploiter un système de collecte et de gestion des batteries, et de produire un rapport sur ce système à l'intention de l'Office avant le 30 avril 2021. L'Office continue d'effectuer le suivi des systèmes de collecte et de gestion des batteries pour s'assurer qu'ils sont conformes au Règlement.

En avril 2021, l'Office a commencé la conception du portail du Registre des batteries pour l'inscription et la déclaration en vertu du Règlement sur les piles et les batteries. Le portail du Registre a été achevé dans le respect des délais et du budget, et a été mis en fonction le 6 août 2021.

Dans le but de permettre aux producteurs de déclarer leurs données sur l'approvisionnement conformément au Règlement par l'entremise du nouveau portail, l'Office a fixé la date limite de déclaration au 30 septembre 2021. Avant la date limite, l'Office a mené une campagne de sensibilisation pour informer les producteurs des exigences de déclaration à venir. À la fin de 2021, 84 % des producteurs inscrits avaient déclaré leurs données d'approvisionnement, ce qui représentait 63 % de l'approvisionnement total de batteries pour l'année.

À l'automne 2021, l'Office a lancé des consultations auprès des intervenants au sujet de la procédure de vérification des

08 Conformité et application de la loi

données sur l'approvisionnement des batteries. En février 2022, la phase deux de la consultation s'est conclue. Les producteurs devaient déposer leur premier rapport sur le rendement au plus tard le 30 avril 2022.

Équipements de technologie de l'information, de télécommunication et audiovisuels

Les exigences en matière de responsabilité des producteurs de TIT/AV en vertu du Règlement sur les EEE sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Le registraire a reporté la date limite d'inscription pour les producteurs au 31 janvier 2021 en réponse à la difficulté signalée par les producteurs de respecter la date limite initiale. Après la date limite révisée, le personnel de l'Office a ciblé 137 resquilleurs ou producteurs de TIT/AV qui avaient omis de s'inscrire avant le 31 janvier et les a amenés à se conformer. En mars 2022, 184 producteurs de TIT/AV étaient inscrits à l'Office.

En avril 2021 l'Office a lancé le processus d'élaboration du portail du Registre de TIT/AV pour que les producteurs puissent respecter leurs exigences d'inscription et de déclaration en vertu du Règlement. Le portail des TIT/AV était fonctionnel à partir du 6 août 2021. Dans le but de permettre aux producteurs de TIT/AV de déclarer leurs données sur l'approvisionnement par l'entremise du nouveau portail, la date limite de déclaration a été reportée au 30 septembre 2021. Avant la date limite, le personnel de l'Office a mené une campagne de sensibilisation pour informer les parties des exigences de déclaration à venir. À la fin de 2021, 82 % des producteurs de TIT/AV inscrits avaient déclaré leurs données d'approvisionnement, ce qui représentait 98 % de l'approvisionnement de TIT/AV de batteries pour l'année.

Les producteurs ou les ORP agissant en leur nom étaient tenus d'établir et d'exploiter un système de collecte et de gestion, et de produire un rapport sur ce système à l'intention de l'Office avant le 30 avril 2021. Le personnel de l'Office a effectué le suivi des systèmes de collecte et de gestion, en plus d'avoir collaboré avec les ORP pour assurer une conformité continue au Règlement.

À l'automne 2021, l'Office a lancé des consultations auprès des intervenants au sujet de la procédure de vérification des données sur l'approvisionnement des TIT/AV. La deuxième phase de la consultation prendra fin au printemps 2022, et les producteurs sont tenus de soumettre leurs premiers rapports de rendement à l'Office au plus tard le 30 avril 2022.

Éclairage

Le portail du Registre pour les producteurs de matériel d'éclairage a été lancé en avril 2021. Le portail sera mis en fonction avant la date limite d'inscription du 30 novembre 2022. L'année 2022 est la première année où les producteurs de matériel d'éclairage sont tenus de s'inscrire auprès de l'Office et de déclarer leur approvisionnement.

Pneus

L'année 2021 a été la troisième année d'exploitation du Programme sur les pneus sous la responsabilité élargie

des producteurs décrite dans le Règlement sur les pneus. En mars 2022, 477 producteurs de pneus étaient inscrits à l'Office.

Les dates limites pour les rapports d'approvisionnement, les rapports de vérification et les rapports de vérification des frais visibles ont été reportées du 31 mai 2021 au 30 juin 2021 afin de donner aux producteurs plus de temps pour produire leurs rapports. À la fin de 2021, 89 % des producteurs de pneus inscrits avaient déclaré leurs données d'approvisionnement, ce qui représentait 98 % de l'approvisionnement de pneus pour l'année.

Les producteurs de pneus, ou les ORP agissant en leur nom, et les fournisseurs de services étaient également tenus de faire rapport des résultats du rendement de la collecte et de la récupération de vieux pneus en 2020 avant le 31 mai 2021. Les rapports de rendement vérifiés soumis par les inscrits en 2021 montrent que la cible de taux de récupération de 85 % pour tous les pneus décrite dans le Règlement sur les pneus a été atteinte (les producteurs doivent s'assurer que 85 % des pneus qu'ils ont recueillis au cours d'une année, en poids, ont été réutilisés, retrouvés ou transformés en matériaux transformés et utilisés pour en faire des produits et emballages).

Tous les détails du rendement du Programme sur les pneus se retrouvent sur le site Web de l'Office.

Produits dangereux et spéciaux

Les exigences en matière de responsabilité des producteurs pour les PDS sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2021, à la suite de la liquidation du Programme de réacheminement des DMDS d'Intendance Ontario le 30 septembre 2021. Afin de donner plus de temps aux fournisseurs de services et aux producteurs pour apprendre et comprendre les exigences du nouveau Règlement, la date limite d'inscription des fournisseurs de services a été reportée au 31 août 2021, et la date limite pour les producteurs a été reportée au 30 novembre 2021.

À la fin de 2021, 9 ORP, 125 producteurs de PDS et 34 fournisseurs de services de PDS s'étaient inscrits auprès de l'Office. L'Office a inscrit 66 producteurs de PDS prioritaires, qui ont fourni plus de 55 % du poids de PDS déclaré à Intendance Ontario dans le cadre du Programme de réacheminement des DMDS avant la fin de 2021.

Boîtes bleues

Le nouveau Règlement sur les boîtes bleues a été publié le 3 juin 2021, et les producteurs de matériaux destinés à la boîte bleue étaient tenus de s'inscrire et de déclarer leurs données sur l'approvisionnement de 2020 à l'Office au plus tard le 1^{er} octobre 2021. Avant la date limite, le personnel de l'Office a mené une campagne de sensibilisation auprès des producteurs prioritaires, qui ont fourni plus de 80 % des matériaux destinés à la boîte bleue de l'Ontario en 2020 dans le cadre du programme actuel d'Intendance Ontario sur les matériaux destinés à la boîte bleue. L'Office a inscrit 89 % de ces producteurs prioritaires à un mois de la date limite.

Les municipalités et les commissions de services locaux passeront au nouveau Règlement sur les boîtes bleues

08 Conformité et application de la loi

entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2025, et doivent présenter un rapport initial et un rapport de transition à l'Office décrivant les détails de leurs systèmes de collecte actuels. Les collectivités qui effectueront cette transition en 2023 devaient soumettre leurs rapports au plus tard le 30 septembre 2021. Le personnel de l'Office a lancé une campagne de sensibilisation pour aider les collectivités à présenter leurs demandes et a reçu la totalité des rapports de transition requis et 99 % des rapports initiaux à un mois de la date limite.

En vertu du Règlement sur les boîtes bleues initial, les exigences de collecte devaient être attribuées aux producteurs au moyen d'un tableau d'attribution. Le Règlement a été modifié le 14 avril 2022, ce qui a modifié les responsabilités des producteurs entourant la collecte. En vertu du règlement modifié, les producteurs sont responsables d'offrir la collecte des boîtes bleues à toutes les sources admissibles en Ontario. Les ORP représentant les producteurs qui fournissent plus de 66 % du poids de matériaux destinés à la boîte bleue sont tenus de présenter un rapport sur la façon dont ils exploiteront le système des boîtes bleues.

Conformité et application de la loi

En 2021, le personnel de la conformité de l'Office a entrepris des activités d'inspection et de vérification et d'autres initiatives de conformité afin de soutenir un marché concurrentiel pour la récupération des ressources.

En 2021, il y a eu 207 cas de non-conformité fondés, dont 71 ont été résolus en mars 2022. Les cas de non-conformité fondés comprennent tout défaut de se conformer à une disposition de la LRREC et à ses règlements.

Le personnel de l'Office a réalisé diverses campagnes et plans de conformité pour repérer les entreprises assujetties qui ne sont pas encore inscrites (resquilleurs), y compris les entités qui approvisionnent le marché ontarien par des ventes directes ou en ligne.

Le personnel de la conformité de l'Office a également lancé plusieurs inspections et déployé des stratégies de communication pour assurer des règles du jeu équitables pour tous les participants au marché, y compris les fournisseurs de services comme les transformateurs et les ORP.

Aperçu du soutien au Registre

En vertu de son mandat prescrit par la loi, l'Office est tenu d'élaborer et d'exploiter un registre public pour inscrire les parties réglementées et recevoir les rapports exigés par les règlements de la LRREC. En 2021, le Registre comptait quatre portails opérationnels distincts pour les inscrits aux programmes des pneus, des TIT/AV, des batteries et du matériel d'éclairage (même si les producteurs de matériel d'éclairage ne pourront s'inscrire à l'Office qu'à partir de l'automne 2022).

En 2021, l'Office a divisé son équipe de la conformité et du Registre en deux équipes, l'une chargée d'entreprendre des activités de conformité pour les programmes visés par la LRREC et l'autre chargée de la prestation de services

aux entreprises. Le personnel de soutien du Registre a répondu aux demandes de renseignements des inscrits, a participé à des campagnes d'éducation et de sensibilisation, a participé à l'élaboration des services de déclaration numérique des sols de déblai et du PGDD, et a exploité les portails du Registre pour tous les inscrits en vertu des règlements de la LRREC.

Les demandes de renseignements les plus courantes des parties réglementées comprenaient des demandes de renseignements sur les exigences en matière de droits visibles pour les TIT/AV et les batteries, les nouvelles matières réglementées, les dates limites de déclaration et les consultations de l'Office sur les droits. Le registraire a utilisé les interactions avec les parties réglementées pour élaborer des bulletins de conformité et des documents d'information, ainsi que pour améliorer continuellement les portails, le site Web et les communications par courriel du Registre.

L'Office a enregistré 37 298 interactions uniques, y compris avec les utilisateurs du service de déclaration numérique des sols de déblai, comme indiqué dans le tableau suivant :

Interactions

Courriels (entrants et sortants)	31 294
Appels entrants	1 500
Appels sortants	4 504
Total des interactions	37 298

Service de déclaration numérique des sols de déblai

En mars 2021, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a demandé à l'Office d'établir et d'exploiter un service de déclaration numérique pour les sols de déblai en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le service de déclaration numérique des sols de déblai permet aux personnes réglementées de se conformer aux exigences d'inscription et de dépôt d'avis énoncées dans le Règlement. Le service permet également au ministère d'accéder aux dépôts d'avis et aux données connexes, et il assure l'accès public aux renseignements contenus dans les dépôts d'avis. Le ministère est responsable des activités de conformité et d'application de la loi liées au Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai.

Le service de déclaration numérique des sols de déblai a été lancé avec succès le 1^{er} décembre 2021. En avril 2022, le ministère a annoncé qu'il mettrait en œuvre une suspension temporaire de certaines dispositions du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai jusqu'au 1^{er} janvier 2023, y compris l'obligation pour les personnes réglementées

09 Surveillance des programmes de la LTRD

Surveillance des programmes de la LTRD

Aperçu

En 2021, l'Office a supervisé le déroulement de deux programmes de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD et des activités de leurs exploitants :

- Le Programme des boîtes bleues administré par Intendance Ontario
- Le Programme de réacheminement des DMDS administré par Intendance Ontario et les OGI suivants : Product Care Association, SodaStream et Automotive Materials Stewardship

Conformément aux directives du ministre, le Programme des boîtes bleues prendra fin entre le 1^{er} juillet 2023 et le 31 décembre 2025. Le programme de collecte des batteries à usage unique (« Dépôt orange ») qui faisait partie du Programme de réacheminement des DMDS a pris fin le 30 juin 2020, et le reste du Programme de réacheminement des DMDS a pris fin le 30 septembre 2021, conformément aux directives du ministre.

Le Programme de recyclage des vieux pneus administré par la SGPUO et le Programme des DEEE administré par Ontario Electronic Stewardship ont pris fin le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2020, respectivement, et les deux OFI ont continué de faire l'objet d'une liquidation en 2021.

Les organismes dont les activités sont assujetties à la LTRD doivent présenter un rapport annuel à l'Office qui fournit des renseignements détaillés sur le rendement, selon le cas, et les données financières du programme.

The Beer Store, qui n'est pas supervisé par l'Office, doit également lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics. Ces rapports sont annexés au présent document.

Programme des boîtes bleues

Le Programme des boîtes bleues veille à ce que le papier ainsi que les emballages en papier, en verre, en plastique ou en métal soient recueillis dans des résidences de 250 municipalités et collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui contribue à environ 50 % du coût total de fonctionnement du Programme des boîtes bleues au nom des intendants (propriétaires de marque, franchiseurs ou premiers importateurs) des emballages et du papier imprimé. En date du 31 décembre 2021, il y avait 1 806 intendants inscrits. Les municipalités, les associations de recyclage et les Premières Nations administrent les services de collecte et de gestion des

résidences et financent le reste des coûts de ces services.

Les collectivités participantes déclarent chaque année leurs activités liées aux matériaux destinés à la boîte bleue, notamment le tonnage et les données financières, à l'Office dans le cadre du datappel annuel. Un total de 756 984 tonnes de matériaux destinés à la boîte bleue ont été recyclées en 2020, ce qui représente une augmentation de 3,7 % par rapport à 2019, et le programme a atteint un taux de recyclage de 59,9 %, soit un peu moins que la cible de 60 % du programme.

Les changements apportés au mélange de papier imprimé et d'emballages fourni aux résidents et aux marchés de produits de recyclage continuent d'avoir une incidence sur le taux de recyclage du programme. Malgré une baisse du tonnage recyclé de papier imprimé et de fibres mélangées en 2020, une augmentation du tonnage recyclé de matière d'emballage a entraîné une augmentation du taux de recyclage du programme de 2,6 % par rapport à 2019.

Des renseignements sur l'exploitation du Programme des boîtes bleues par Intendance Ontario se trouvent à l'annexe A du présent rapport.

Le [Rapport sur le Datappel](#) le plus récent se trouve sur le site Web de l'Office.

En 2021, le Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux a pris fin et est passé à la responsabilité élargie des producteurs dans le cadre de la LRREC et du Programme des boîtes bleues, le dernier programme de réacheminement des déchets existants, qui était prêt à passer au nouveau cadre de réglementation.

Jess Turchet — *Gestionnaire des communications*

“ Il est important de fournir aux intervenants des renseignements clairs, accessibles et opportuns lorsque de grands changements se produisent. Il peut être facile de s’y perdre lorsqu’un programme de réacheminement des déchets prend fin et que de nouvelles exigences réglementaires entrent en vigueur. C’est notre travail d’aider. ”



09 Surveillance des programmes de la LTRD

Programme de réacheminement des DMDS

Le Programme de réacheminement des DMDS a pris fin le 30 septembre 2021 et a été transféré à la LRREC le 1^{er} janvier 2021. Le Programme de réacheminement des DMDS a permis aux résidents de l'Ontario d'éliminer en toute sécurité les produits ménagers qui nécessitent une manutention spéciale conformément à la LTRD. Dix types de déchets étaient recueillis dans le cadre du programme, soit l'antigel, les engrais, les contenants d'huile, les filtres à huile, la peinture et les revêtements, les pesticides, les contenants sous pression non réutilisables et réutilisables, les piles à usage unique et les solvants. Ces déchets étaient recueillis dans le cadre du :

- Programme Dépôt orange d'Intendance Ontario pour les contenants pressurisés non réutilisables

et réutilisables;

- Programme de régénération de la Product Care Association pour la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais;
- Programme de l'Automotive Materials Stewardship pour l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile;
- Programme de SodaStream pour ses propres bouteilles réutilisables.

En 2021, ces organismes ont déclaré avoir recueilli 18 980 tonnes de déchets dangereux ou spéciaux, comparativement à 27 169 tonnes en 2020. Le tableau ci-dessous montre le rendement de la collecte des déchets pour chaque matière du Programme de réacheminement des DMDS.

Matières recueillies en 2021 en vertu du Programme de réacheminement des DMDS

Produits	Tonnes réelles recueillies	Taux de collecte cible (tonnes)	% de la cible collectée
Antigel	2 044,0	1 824,0	112 %
Fertilisants	4,5	S.O.	S.O.
Contenants d'huile	3 196,0	2 151,0	149 %
Filtres à huile	6 020,0	6 245,0	96 %
Peintures et revêtements	6 820,0	6 426,0	106 %
Pesticides	23,6	11,0	215 %
Contenants sous pression			
Non réutilisables	406,0	245,0	166 %
Réutilisables	318,0	384,0	83 %
Piles/batteries à usage unique	–	–	S.O.
Solvants	147,6	492,0	30 %
Total	18 979,7	17 778,0	107 %

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement pour chaque déchet, consultez les rapports annuels d'Intendance Ontario, d'Automotive Materials Stewardship, d'Product Care Association et de SodaStream dans les annexes du présent rapport.

09 Surveillance des programmes de la LTRD

Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le Programme de réacheminement des DEEE administré par OES a pris fin le 31 décembre 2020 et a été transféré à la LRREC le 1^{er} janvier 2021. Deloitte Restructuring Inc. est le liquidateur nommé par la Cour qui supervise la dissolution d'OES.

En 2021, OES a continué de se concentrer sur le respect des obligations financières et juridiques en suspens nécessaires pour mettre fin à ses activités, conformément au plan de liquidation approuvé par l'Office.

Des renseignements sur les activités d'OES en 2021 se trouvent à l'annexe E du présent rapport.

Programme de recyclage des vieux pneus

Le programme de recyclage des vieux pneus (PRVP) administré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) en vertu de la LTRD a pris fin le 31 décembre 2018, conformément aux directives du ministre. Grant Thornton Ltd. est le liquidateur nommé par la Cour qui supervise la dissolution de la SGPUO.

En 2021, la SGPUO a continué de se concentrer sur le respect des obligations financières et juridiques en suspens nécessaires pour mettre fin à ses activités, conformément au plan de liquidation approuvé par l'Office.

Des renseignements sur les activités de la SGPUO en

2021 se trouvent à l'annexe F du présent rapport.

Programme The Beer Store

The Beer Store est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store recueille les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et gère le Programme de consignation de l'Ontario, qui recueille les contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris ceux des vins, des spiritueux, de la bière et des panachés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme de réacheminement des déchets supervisé par l'Office, la LTRD exige que le rapport annuel de The Beer Store soit fourni à l'Office et rendu public afin d'appuyer la transparence dans les rapports publics de The Beer Store.

En 2021, la société The Beer Store a recueilli plus de 1,7 milliard de contenants et a détourné 239 106 tonnes de déchets des sites d'enfouissement. Sur le nombre total des tonnes réacheminées, 144 226 tonnes provenaient du Programme The Beer Store et 97 881 tonnes du Programme de consignation de l'Ontario. Selon le rapport annuel de 2021 de The Beer Store, le taux de retour des déchets recyclables dans le cadre du Programme de consignation de l'Ontario était de 72 %, tandis que le taux de retour des contenants vendus à The Beer Store était de 79 %. Le rapport annuel de The Beer Store se trouve à l'annexe G du présent rapport.

Ethan Yuan – *Analyste financier*

“ L’Office est financé uniquement par les frais d’inscription, de sorte que l’exploitation rentable et efficiente et la démonstration de l’optimisation des ressources sont une priorité absolue. ”



10 Fiche de pointage organisationnel

Rendement de l'Office

Au mois d'octobre de chaque année, l'Office présente au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs un plan d'affaires qui énonce ses priorités stratégiques pour les trois années suivantes, ses objectifs annuels et ses cibles de rendement pour l'année à venir. Dans son rapport annuel et lors de son

assemblée publique annuelle, l'Office rend compte de ses progrès à l'égard de l'atteinte des objectifs de rendement fixés l'année précédente. Les tableaux ci-dessous décrivent les objectifs stratégiques et les cibles de l'Office tirés du [Plan d'activités 2021](#) ainsi que les progrès vers l'atteinte de ces objectifs.

Première priorité stratégique Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
Surveillance continue des programmes de réacheminement des déchets	Fonctionnement des OFI et OGI conformément aux exigences de la LTRD	Atteint	Les OFI et OGI ont été exploités conformément aux exigences de la LTRD.
	Réponse aux plaintes dans les 7 jours	Atteint	Chaque plainte au sujet d'une non-conformité aux exigences réglementaires reçue par l'Office a fait l'objet d'une évaluation par un inspecteur dans les 7 jours.
	Réponse dans les 7 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés par un inspecteur ont donné lieu à une mesure de conformité dans les 7 jours.
Liquidation efficace des OFI et de leurs programmes	Veiller à la disposition des fonds excédentaires de la SGPUO conformément aux directives du ministre, au règlement de toutes les questions financières et fiscales en suspens et à la dissolution de la SGPUO	Atteint	En juin 2021, à la suite de la consultation de l'Office avec les intendants de la SGPUO, le liquidateur a distribué une partie des fonds excédentaires de la SGPUO à 276 intendants admissibles. La distribution des fonds excédentaires restants et la dissolution finale de la SGPUO n'ont pas pu être terminées en 2021 en raison de questions fiscales en suspens avec l'Agence du revenu du Canada.
	Surveillance et intervention efficaces en cas d'interruption d'un programme pendant la mise en œuvre du plan de liquidation approuvé du Programme de réacheminement des DMDS, le 30 juin 2021, et sa transition vers la responsabilité individuelle des producteurs, le 1 ^{er} juillet 2021.	Atteint	L'Office a supervisé la liquidation réussie du Programme de réacheminement des DMDS le 30 septembre 2021, conformément aux directives révisées du ministre, et la transition vers le nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs décrit dans le Règlement sur les PDS le 1 ^{er} octobre 2021, sans interruption importante du programme.

10 Fiche de pointage organisationnel

(suite)

Première priorité stratégique Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
Liquidation efficace des OFI et de leurs programmes	Surveillance et intervention efficaces en cas d'interruption d'un programme pendant la mise en œuvre du plan de liquidation approuvé du Programme des boîtes bleues une fois le plan approuvé par l'Office au plus tard le 31 décembre 2020	Atteint	L'Office a collaboré avec Intendance Ontario et les représentants des collectivités participantes pour assurer le bon fonctionnement continu du Programme des boîtes bleues et la mise en œuvre du plan de liquidation approuvé.
	Surveillance et intervention efficaces en cas d'interruption d'un programme pendant la mise en œuvre du plan de liquidation approuvé du Programme des DEEE, le 31 décembre 2020 et sa transition vers la responsabilité individuelle des producteurs le 1 ^{er} janvier 2021, et la liquidation de l'OES en 2021	Atteint	L'Office a supervisé la liquidation réussie du programme des DEEE le 30 décembre 2020 et le 1 ^{er} janvier 2021, les appareils électroniques sont devenus assujettis aux nouvelles exigences du cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs en vertu du Règlement sur les équipements électriques et électroniques de l'Ontario (EEE) sans interruption des activités de récupération des ressources. En raison de questions fiscales en suspens avec l'Agence du revenu du Canada, la dissolution d'OES n'a pas eu lieu en 2021.

Deuxième priorité stratégique Gestion responsable des données

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
Élaboration et maintien du Registre pour remplir le mandat de l'organisme	Mise en œuvre de la fonctionnalité du Registre dans les limites du budget et des délais, conformément aux approbations de projet du conseil et aux exigences du Règlement sur les piles et batteries, du Règlement sur les EEE et du ministère pour le Registre et le service de déclaration numérique pour le Programme de gestion des déchets dangereux	Atteint	Les portails des batteries, des TIT/AV et du matériel d'éclairage, avec toutes les fonctionnalités requises, ont été livrés à temps et en deçà du budget. À la recommandation de l'Office, le ministre a prolongé l'échéancier du PGDD jusqu'au 1 ^{er} janvier 2023. Le service de déclaration numérique pour le PGDD devrait être terminé en 2022.
	Début de l'élaboration du Registre conformément aux approbations de projet du conseil pour les produits municipaux dangereux ou spéciaux après la publication du règlement de la LRREC	Atteint	Le Règlement sur les PDS a été publié en juin 2021 et l'approvisionnement pour le portail des PDS a été terminé à l'automne 2021. Le portail des PDS devrait être terminé en 2022.

10 Fiche de pointage organisationnel

Deuxième priorité stratégique Gestion responsable des données (suite)

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
Soumission des données requises par les inscrits	Prise de mesures dans les 7 jours en cas de non-conformité corroborée	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés ont été traités dans les 7 jours.
	Inspection de 80 % des comptes des producteurs représentant 80 % du poids total déclaré par les fabricants de pneus, de batteries et d'EEE, respectivement	Atteint	Tous les comptes de producteurs à priorité élevée de pneus, de batteries et de TIT/AV ont été vérifiés pour en assurer l'exhaustivité, des plans d'inspection ont été élaborés et tous les cas d'inspection ont été attribués à des agents de conformité individuels. Les efforts d'inspection se poursuivront jusqu'en 2022.
Parties responsables inscrites	90 % des intendants du Programme de réacheminement des DMDS qui étaient auparavant inscrits auprès d'Intendance Ontario et des organismes de gérance de l'industrie et qui sont visés par le Règlement sur les produits dangereux et spéciaux de la LRREC s'inscrivent auprès de l'Office avant la date limite.	En cours	En raison des retards dans la publication du Règlement sur les PDS final, la date limite d'inscription a été reportée au 30 novembre 2021. La campagne d'inscription lancée en 2021 se poursuit jusqu'en 2022.
	Collaboration individuelle avec 90 % des intendants du Programme de réacheminement des DMDS qui étaient auparavant inscrits auprès d'Intendance Ontario et des organismes de gérance industrielle et qui sont visés par le Règlement sur les produits dangereux et spéciaux de la LRREC afin de respecter la conformité aux exigences réglementaires	Atteint	100 % des anciens intendants d'Intendance Ontario ou des OGI ont été mobilisés individuellement pour appuyer les campagnes d'inscription au Registre des PDS.
Protection des données confidentielles, personnelles et commercialement sensibles	Respect des dispositions de la LRREC et de la LTRD sur la confidentialité de l'information et du Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office	Atteint	Les activités de l'Office se sont déroulées en pleine conformité au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et aux dispositions de la LRREC et de la LTRD sur la confidentialité de l'information.

10 Fiche de pointage organisationnel

Troisième priorité stratégique Un Office de confiance

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
L'Office est vu comme un organisme réceptif, impartial et rentable, axé sur l'atteinte de la conformité.	Établissement d'une valeur de référence pour les intervenants nouvellement visés par les obligations et les intervenants du secteur des pneus à la valeur de référence de 2019 ou plus pour la perception des intervenants à l'égard du rendement de l'Office	Atteint	Les inscrits du secteur des pneus au programme ont obtenu une note de 7,09 sur 10 par l'Office comparativement à la valeur de référence de 6,69 établie en 2019. Les valeurs de référence pour les batteries et les TIT/AV ont été établies en 2021 à 7,33 et 7,12 respectivement.
Promotion de règles du jeu équitables pour les parties visées en vertu de la LRREC	Réponse aux plaintes dans les 7 jours	Atteint	Toutes les plaintes ont été traitées dans les 7 jours.
	Fermeture de 50 % des dossiers de resquillage dans un délai de 9 mois	Atteint	Tous les dossiers de resquillage corroborés ont été fermés dans un délai de 9 mois.
	Réponse dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés ont été traités dans les 30 jours.

Quatrième priorité stratégique Responsabilité

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
Se conformer aux exigences en matière de rapports de la LRREC, de la LTRD et de l'accord de fonctionnement.	Présentation du rapport annuel de 2020 d'ici le 1 ^{er} juin 2021	Atteint	Le rapport annuel de 2020 a été présenté le 1 ^{er} juin 2021.
	Tenue de l'assemblée générale annuelle publique en juin 2021	Atteint	Assemblée publique annuelle tenue le 30 juin 2021.
	Présentation du plan d'activités de 2022 90 jours avant la fin de l'exercice	Atteint	Le plan d'activités de 2022 a été présenté le 1 ^{er} octobre 2021.
Mobiliser et consulter largement et ouvertement les intervenants	Fin des consultations et approbation des droits d'inscription de 2021 avec une satisfaction des participants égale ou supérieure aux résultats du sondage de consultation sur les droits d'inscription de 2020	Manqué	L'Office a tenu trois séries de consultations distinctes sur les frais de 2021 des programmes visés par la LRREC, à savoir les programmes pour les pneus, les batteries et les TIT/AV de mars à mai 2021; le Programme des boîtes bleues et le Programme des produits dangereux et spéciaux de juin à août 2021; et sur les droits d'inscription proposés pour les sols de déblai de septembre à novembre 2021. Les intervenants ont attribué une note moyenne de 3,7 sur 5 à ces consultations, ce qui est légèrement inférieur à la note de 3,8 sur 5 déclarée en 2020.

10 Fiche de pointage organisationnel

Quatrième priorité stratégique Responsabilité (suite)

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
Mobiliser et consulter largement et ouvertement les intervenants	Achèvement des consultations sur les procédures d'inscription obligatoires requises dans le Règlement sur les piles et batteries et le Règlement sur les EEE avec une satisfaction des participants égale ou supérieure aux résultats du sondage de consultation pour les procédures d'inscription obligatoire au Registre aux termes du Règlement sur les pneus	Atteint	Les intervenants ont attribué une note moyenne de 4,0 sur 5 aux consultations sur les procédures obligatoires du Registre pour les batteries et les EEE, dépassant la valeur de référence établie à 3,9 en 2019.

Cinquième priorité stratégique Viabilité organisationnelle

Objectifs	Cible	Rendement en 2021	Commentaires
Fixer les droits et autres frais qui soutiennent l'organisme	Recouvrement des coûts sans déficit ou excédent important	Manqué	Les dépenses de 2021 de l'Office étaient 18 % inférieures aux coûts détaillés dans la révision de budget de mars 2021 en raison des retards dans le recrutement, de la diminution des dépenses de voyage et de fournitures, et des coûts inférieurs en logiciels de TI, en honoraires professionnels et en coûts d'exploitation du Registre. Les frais excédentaires aux dépenses reçus pour les programmes visés par la LRREC (pneus, TIT/AV et batteries, PDS et boîtes bleues) sont reportés et appliqués à l'objectif de recouvrement des coûts de 2022 pour le programme. Les contributions versées au fonds de réserve respectaient le montant indiqué au budget.
	Contribution à la réserve conforme à la politique du fonds de réserve	Atteint	
Établir une culture organisationnelle diversifiée fondée sur le professionnalisme, l'amélioration continue, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration	Engagement égal ou supérieur aux niveaux établis dans le sondage de 2019 sur l'engagement des employés	Atteint	La cote globale d'engagement des employés en 2021 était de 82 %, dépassant la cote de 2019 de 80 %.

États financiers

Le 31 décembre 2021

11 Données financières

Rapport et analyse de gestion

Revenus

L'Office a enregistré des revenus totalisant 11,8 M\$ en 2021, comparativement à 9,6 M\$ en 2020. L'augmentation des revenus était nécessaire pour compenser les coûts d'exploitation plus élevés en raison du mandat élargi et de la portée des responsabilités de l'Office, qui comprennent l'administration de cinq programmes de responsabilité des producteurs relevant de la LRREC, dont deux ont été lancés en 2021 (boîtes bleues et PDS), et l'exploitation de deux autres services de déclaration numérique pour les sols de déblai et les PDS à la demande du ministre.

L'Office fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et est autorisé, en vertu de son mandat prescrit par la loi, à établir et à facturer des frais :

- Les articles 34 et 41 de la LTRD autorisent l'Office à recouvrer les coûts auprès des OFI et des OGI associés à la surveillance par l'Office des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI ou les OGI.
- L'article 41 de la LRREC autorise l'Office à percevoir des droits et des frais aux fins du recouvrement des coûts pour des activités liées à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu de la LRREC ou de toute autre loi.

L'Office a constaté 8,3 M\$ comme revenus de la LRREC en 2021, reçus à titre de frais des producteurs de pneus, de TIT/AV, de batteries, de PDS et de matériaux destinés à la boîte bleue, et des utilisateurs du service de déclaration numérique des sols de déblai. Sur le total des revenus constatés, 1,3 M\$ a été utilisé pour soutenir les activités de conformité et d'exploitation de 2021 liées au Règlement sur les pneus; 2,1 M\$ ont été utilisés pour le Règlement sur les EEE et le Règlement sur les batteries; 1,5 M\$ a été utilisé pour le Règlement sur les PDS; 2,7 M\$ ont servi au Règlement sur les boîtes bleues; et un montant de 0,7 M\$ a été reconnu pour appuyer la conception et le lancement du service de déclaration numérique des sols de déblai et sera facturé dans les années à venir. Les frais en vertu de la LRREC représentaient environ 71 % des revenus de l'Office en 2021.

Le reste des revenus de 2021 de l'Office, qui totalisent 3,5 M\$, a été obtenu au moyen de frais imposés aux OFI et aux OGI en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD pour financer les activités de l'Office liées à la surveillance des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI et les OGI.

L'Office prévoit que l'entrée en vigueur d'autres règlements en vertu de la LRREC aura pour effet de réduire progressivement la proportion des coûts

recouverts en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD et d'accroître celle des coûts recouverts en vertu de l'article 41 de la LRREC.

Dépenses d'exploitation

L'Office répartit ses dépenses d'exploitation comme suit :

- Affectation totale à la LTRD, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation totale à la LRREC, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation proportionnelle à la LTRD et à la LRREC, lorsque des fonctions doivent poursuivre leurs activités en vertu de la LTRD tout en soutenant des activités en vertu de la LRREC.

Les dépenses liées aux activités en vertu de la LRREC sont recouvrées auprès des producteurs assujettis à la loi et à ses règlements connexes. En 2021, les inscrits étaient tenus de s'inscrire ou de faire rapport à l'Office en vertu des règlements sur les pneus, les EEE, les batteries, les PDS et les boîtes bleues. Les dépenses sont également recouvrées auprès des utilisateurs du service de déclaration numérique des sols de déblai et seront recouvrées auprès des utilisateurs du service de déclaration numérique des déchets dangereux à compter de janvier 2023.

Les dépenses imputables aux activités liées à la LTRD sont recouvrées auprès des OFI et des OGI. Ces coûts comprennent les charges salariales et les autres charges de programmes directes, ainsi que les coûts indirects qui sont communs à l'administration de l'Office et de chacun des programmes visés par la LTRD qu'il supervise.

Les dépenses globales de l'Office ont augmenté de 31 % pour atteindre 11,7 M\$ en 2021, comparativement à 8,9 M\$ en 2020, en raison du mandat élargi de l'Office, qui comprenait l'administration de cinq règlements en vertu de la LRREC et l'élaboration de deux services de déclaration numérique en 2021 sous la direction du ministre. Par conséquent, il y a eu une augmentation proportionnelle des dépenses d'exploitation et des honoraires professionnels, ainsi qu'une plus grande période d'amortissement. En 2021, l'Office a également eu besoin de plus d'employés à temps plein.

Les détails supplémentaires suivants sont fournis à des fins de clarté :

- Les coûts capitalisables du Registre, caractérisés comme actifs incorporels, ont augmenté de 4,2 M\$, pour passer de 7,3 M\$ en 2020 à 11,5 M\$ en 2021, en vue de soutenir l'expansion continue du système

11 Données financières

pour inclure des portails pour les TIT/AV, les batteries, le matériel d'éclairage, les sols de déblai et les immobilisations en construction destinées au PGDD. Cette augmentation de la valeur des actifs incorporels s'est traduite par une augmentation de l'amortissement des actifs du Registre des dépenses des prêts à intérêts connexes.

- Des dépenses plus élevées en salaires et avantages sociaux ont été engagées en raison d'une augmentation du nombre d'employés, qui est passé de 34 ETP en 2020 à 48 ETP en 2021, principalement dans les secteurs de la conformité et des communications et des relations avec les intervenants.
- En 2021, les administrateurs ont demandé un total de 300 645 \$ en indemnités journalières et de 2 413 \$ en autres dépenses approuvées. Le budget annuel pour 2021 était de 235 850 \$. Les réclamations dépassant le budget étaient le résultat d'un plus grand nombre de réunions tenues en 2021 que prévu, et d'une surveillance supplémentaire requise par le président du Comité de finances et de technologie pour appuyer cinq projets de technologie d'inscription (portails pour les TIT/AV, les batteries, l'éclairage et les services de déclaration numérique pour les sols de déblai et le PGDD).

Réserve de fonctionnement et actif net

La politique sur la réserve de fonctionnement de l'Office fixe le montant maximal de la réserve à 50 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office. Comme il est indiqué dans la Politique sur la gestion et le contrôle des finances de l'Office, un solde de couverture suffisant et approprié est requis pour fournir les flux de trésorerie nécessaires au maintien des activités courantes et servir de source interne de fonds en cas de recouvrement des coûts reportés, d'une baisse imprévue des revenus ou d'autres dépenses non récurrentes.

L'actif net de l'Office est constitué d'une réserve pour éventualités et d'un déficit prévu de la LRREC qui sera recouvré dans les années à venir. L'excédent des revenus sur les dépenses en 2021 était de 0,09 M\$, ce qui a porté l'actif net total de l'Office au 31 décembre 2021 à un total de 3,8 M\$, soit 32 % des coûts d'exploitation annuels de 2021 de l'Office.

Flux de trésorerie et liquidités

À la fin de 2021, l'Office affichait une situation positive du fonds de roulement (actif à court terme moins passif à court terme) d'environ 1,7 M\$, comparativement à une situation négative du fonds de roulement de 3,7 M\$ à la fin de 2020, et une trésorerie et des placements à court terme de 1,6 M\$ à la fin de 2021, comparativement à 1,1 M\$ à la fin de 2020. Les dépenses de 2021 de l'Office étaient inférieures aux

Le budget de 2021 de l'Office reflète le mandat élargi de l'organisation et les besoins croissants de nos collectivités réglementées en matière de soutien et d'orientation pour comprendre et respecter les nouvelles exigences réglementaires.

coûts détaillés dans la révision de budget de mars 2021 en raison des retards dans le recrutement, de la diminution des dépenses de voyage et de fournitures en raison de la COVID-19, des coûts inférieurs aux prévisions en logiciels de TI et en honoraires professionnels, et des coûts d'exploitation du Registre moins élevés.

L'Office dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 5 M\$ souscrite auprès d'une banque canadienne destinée aux besoins continus de fonds de roulement et d'exploitation générale au taux préférentiel moins 0,75 %. En date du 31 décembre 2021, l'Office n'avait pas utilisé cette facilité. En 2022, l'Office prévoit utiliser cette facilité en raison des dates limites pour la déclaration des approvisionnements, du recouvrement différé des dépenses du PGDD et de la suspension des exigences en matière d'inscription et de déclaration qui a été annoncée en avril 2022 pour les utilisateurs du service de déclaration numérique des sols de déblai.

L'Office dispose également de facilités de crédit d'exploitation supplémentaires de 26,25 M\$ souscrites auprès de la même banque et au même taux d'intérêt pour financer le coût de conception de l'infrastructure du Registre ou du service de déclaration numérique exigée par le mandat de l'Office. Le montant tiré de ces facilités de crédit d'exploitation en date du 31 décembre 2021 était de 1,9 M\$, utilisé pour les projets du PGDD et des sols de déblai.

Le financement du prêt pour la conception en cours du Registre est présenté comme un passif courant (c.-à-d. une marge de crédit) jusqu'à ce qu'il soit converti en facilité de prêt à terme, auquel moment le prêt sera présenté comme un prêt à long terme, et le remboursement commence selon un calendrier établi à des taux d'intérêt fixes pour toute la durée du prêt. La conversion se produit lorsque la création du Registre est terminée.

11 Données financières

Dette à long terme

En 2021, l'Office a converti une partie des facilités de crédit d'exploitation supplémentaires originales en deux prêts distincts sur 10 ans de 5,4 M\$ à 2,35 % et de 4 M\$ à 2,795 % pour les portails du Registre des pneus et des batteries et des EEE, respectivement. Le taux d'intérêt sur les prêts à terme a été déterminé lorsque l'Office a utilisé ces facilités. Le montant tiré sur les prêts à terme en date du 31 décembre 2021 était de 9,4 M\$.

L'Office dispose toujours de prêts à terme engagés pouvant atteindre 26,25 M\$ auprès de la même banque pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires à la fin de la création du Registre et du service de déclaration.

Le montant de 26,25 M\$ en facilités de crédit supplémentaires et prêts à terme engagés correspond au montant total disponible, et non au montant total estimé requis. Selon nos estimations, environ 18 M\$ de ces facilités de crédit seront utilisés d'ici la fin de 2022, en fonction des approbations du conseil et des directives ministérielles actuelles. Toutefois, le coût total et le nombre de projets du Registre, qui dépendent du nombre total de matières désignées dans le cadre de la LRREC à l'avenir et de toute orientation ministérielle future, sont inconnus pour le moment. Tous les projets du Registre doivent être approuvés par le conseil d'administration et par la banque en fonction de chaque règlement de la LRREC ou des directives ministérielles avant d'avoir accès au financement. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs. L'Office surveille ses risques et évalue continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle.

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont les suivants :

- l'incertitude entourant le calendrier des initiatives gouvernementales sur la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD, le moment de l'entrée en vigueur des règlements en vertu de la LRREC et les dates établies dans ces règlements;
- l'incertitude quant au nombre prévu d'inscrits à la suite de la désignation d'autres matériaux supplémentaires en vertu de la LRREC ou de directives ministérielles supplémentaires;
- l'incertitude au sujet du volume de matériaux réglementés fournis par les entités assujetties;

- l'incertitude liée à la date d'achèvement, au coût total et à la portée finale d'exploitation des projets actuels du Registre; et,
- la difficulté à recruter et à retenir du personnel qualifié.

Perspectives pour 2022

L'Office est convaincu que les budgets et les prévisions d'exploitation et d'immobilisations établis permettront à l'Office de remplir son mandat de réglementation et de mettre en œuvre son plan d'affaires avec succès en 2022.

Les revenus pour 2022 sont établis à 17 M\$, comparativement à 13,7 M\$ pour 2021, et les dépenses sont établies à 17,5 M\$, comparativement à 14,35 M\$ en 2021. L'augmentation des revenus et des dépenses prévus au budget est attribuable au mandat élargi de l'Office, qui comprendra six programmes sous le LRREC en 2022, à la surveillance continue en vertu de la LTRD et à l'administration de services de déclaration numérique pour les sols de déblai et les déchets dangereux en vertu de la LPE.

Des processus et des procédures de contrôle des coûts et de la qualité sont en place pour assurer une évaluation et un suivi de la nécessité, de l'efficacité et de l'efficacité des dépenses.

En 2022, les actifs incorporels du bilan devraient croître, étant principalement financés par la dette extérieure. Les investissements immatériels prévus sont amortis sur leur durée de vie utile, dont le recouvrement aura lieu au cours des prochaines années au moyen de frais imposés aux parties réglementées.

Le coût de la création du Registre pour les futurs matériaux désignés ou découlant des orientations futures du ministre sera déterminé une fois que le règlement ou l'orientation définitif sera disponible. Les futurs projets du Registre seront approvisionnés et financés au cas par cas après la finalisation des règlements ou des directives afin d'assurer l'exactitude du budget et des rapports des projets.

L'Office examine actuellement les répercussions des flux de trésorerie sur ses activités découlant du report de la date limite d'inscription pour les utilisateurs du service de déclaration numérique des sols de déblai à janvier 2023. Le service demeurera ouvert aux utilisateurs tout au long de 2022, mais l'Office prévoit des revenus moins élevés que prévu provenant des inscrits pour les sols de déblai.

Les liquidités provenant du fonds de roulement, de la gestion de la trésorerie et de l'utilisation des facilités de crédit seront étroitement surveillées en 2022. L'Office poursuivra également le suivi de son actif net (la réserve pour éventualités moins le déficit prévu de la LRREC).

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

États financiers

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	40
État de la situation financière	42
État des résultats d'exploitation de l'Office	43
État de l'évolution de l'actif net	45
État des flux de trésorerie	46
Notes afférentes aux états financiers	47
Barème des coûts du programme pour la <i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i>	55

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

19 mai 2021

Aux administrateurs de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources « l'Office », qui incluent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'année qui se termine et des notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité.

À notre avis, les notes afférentes aux états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2021, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, qui respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section *Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Office conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Autres questions

Les états financiers de l'Office pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été vérifiés par un autre vérificateur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers le 18 mai 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'Office à poursuivre son exploitation, de divulguer au besoin tout renseignement pouvant avoir une incidence sur la poursuite de l'exploitation ou l'utilisation de la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a pour intention de liquider l'Office, de cesser l'exploitation, ou encore si elle n'a aucun autre choix que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l'Office.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport de l'auditeur qui présente notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou à une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans l'ensemble, on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un certain scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus, nous :

- Déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à des fraudes ou à des erreurs, concevons et exécutons des procédures d'audit qui tiennent compte de ces risques, et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante due à une fraude est plus élevé que pour une erreur, puisque la fraude peut être le résultat de collusion, de contrefaçon, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de l'esquive de contrôle interne.
- Acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office.
- Évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- Concluons sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants d'audit obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'Office de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les divulgations connexes dans les états financiers dans le rapport de nos auditeurs ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de nos auditeurs. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que l'Office cesse d'utiliser la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation.
- Évaluons la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, notamment les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les activités et les événements sous-jacents d'une manière qui assure une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres choses, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de ce dernier, notamment toute lacune importante en matière de contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.



Welch LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

État de la situation financière

Exercice se terminant le 31 décembre

	Notes	2021	2020
Actifs			
Actifs à court terme			
Liquidités		1 556 991 \$	1 089 170 \$
Comptes débiteurs	3	3 050 357	1 407 086
Frais non facturés à recevoir	4	1 929 771	2 725 630
Charges payées d'avance		228 224	91 588
		6 765 343	5 313 474
Dépôts		95 860	110 494
Immobilisations corporelles	5	1 402 559	1 683 235
Immobilisations incorporelles	6	9 581 898	6 141 328
		17 845 660 \$	13 248 531 \$
Passif et actif net (déficit)			
Passif à court terme			
Dette bancaire	7	1 870 746 \$	7 990 555 \$
Créditeurs et charges à payer	13	1 712 438	961 869
Remises gouvernementales à payer	13	201 701	18 475
Revenus reportés	4	386 661	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	8	914 100	–
		5 085 646	8 970 899
Dette à long terme	8	8 494 590	–
Incitatifs à la location reportés	9	493 567	592 280
		14 073 803	9 563 179
Actif net (déficit)			
LTRD		–	–
LRREC	10	1 639 653	(826 158)
Réserve pour éventualités – affectation interne		5 411 510	4 511 510
		3 771 857 \$	3 685 352 \$
		17 845 660 \$	13 248 531 \$

Approuvé par le conseil :



Robert Poirier, Président du conseil



Ken Kawall, Trésorier

(Voir les notes afférentes)

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

État des résultats d'exploitation de l'Office

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Note	LTRD	LRREC	Total
Revenus				
Recouvrement des coûts		3 175 096 \$	7 600 791 \$	10 775 887 \$
Frais de réserve		288 000	612 000	900 000
Recouvrement des coûts de démarrage		–	91 842	91 842
Autre		–	–	–
		3 463 096	8 304 633	11 767 729
Dépenses				
Salaires et avantages sociaux		1 999 145	3 819 640	5 818 785
Registre		–	1 580 690	1 580 690
Honoraires professionnels		488 897	506 886	995 783
Loyer	9	262 137	557 041	819 178
Amortissement des immobilisations corporelles	5	111 966	237 927	349 893
Amortissement des immobilisations incorporelles	6	12 705	774 684	787 389
Autres dépenses d'exploitation		127 940	349 069	477 009
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes		111 837	237 653	349 490
Communications		41 935	225 085	267 020
Prêt à intérêts	7&8	–	178 068	178 068
Téléphone et Internet		18 534	39 385	57 919
		3 175 096	8 506 128	11 681 224
Revenus par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux revenus)		288 000 \$	(201 495) \$	86 505 \$

(Voir les notes afférentes)

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

État des résultats d'exploitation de l'Office

Exercice terminé le 31 décembre 2020

LTRD	LRREC	Total
4 974 181 \$	3 925 894 \$	8 900 075 \$
300 000	300 000	600 000
–	91 842	91 842
3 764	2 907	6 671
5 277 945	4 320 643	9 598 588
3 147 062	1 335 084	4 482 146
–	1 071 656	1 071 656
756 324	140 165	896 489
489 946	326 631	816 577
155 702	103,801	259 503
11 777	477 129	488 906
154 421	118 032	272 453
149 398	99 598	248 996
63 750	106 329	170 079
–	116 147	116 147
49 565	34 229	83 794
4 977 945	3 928 801	8 906 746
300 000 \$	391 842 \$	691 842 \$

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2021	LTRD	LRREC (note 10)	Réserve pour éventualités – Interne Restreint	Total
Actif net (déficit), début de l'exercice	– \$	(826 158) \$	4 511 510 \$	3 685 352 \$
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice (dépenses par rapport aux revenus)	288 000	(201 495)	–	86 505
Virements interfonds	(288 000)	(612 000)	900 000	–
Actif net (déficit), fin de l'exercice	– \$	(1 639 653) \$	5 411 510 \$	3 771 857 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2020	LTRD	LRREC (note 10)	Réserve pour éventualités – Interne Restreint	Total
Actif net (déficit), début de l'exercice	– \$	(918 000) \$	3 911 510 \$	2 993 510 \$
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice (dépenses par rapport aux revenus)	300 000	391 842	–	691 842
Virements interfonds	(300 000)	(300 000)	600 000	–
Actif net (déficit), fin de l'exercice	– \$	(826 158) \$	4 511 510 \$	3 685 352 \$

(Voir les notes afférentes)

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2021

État des flux de trésorerie

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2021	2020
Flux de trésorerie (sorties) provenant des activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	86 505 \$	691 842 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	349 893	259 503
Amortissement des immobilisations incorporelles	787 389	488 906
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(98 713)	(98 714)
	1 125 074	1 341 537
Variations des composantes du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	(1 643 271)	690 673
Frais non facturés à recevoir	795 859	(2 725 630)
Charges payées d'avance	(136 636)	67 149
Dépôts	14 634	–
Créditeurs et charges à payer	750 569	417 273
Remises gouvernementales à payer	183 226	(406 623)
Revenus reportés	386 661	(252 654)
	1 476 116	(868 275)
Activités d'investissement		
Vente de placements	–	2 010 370
Ajouts aux immobilisations corporelles	(69 217)	(1 247 828)
Ajouts aux immobilisations incorporelles	(4 227 959)	(2 806 185)
	(4 297 176)	(2 043 643)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(6 119 809)	2 610 555
Avances de dettes à long terme	9 660 362	–
Paiements de capital sur la dette à long terme	(251 672)	–
	3 288 881	2 610 555
Augmentation (diminution) de la trésorerie	467 821	(301 363)
Trésorerie, début de l'exercice	1 089 170	1 390 533
Trésorerie, fin de l'exercice	1 556 991 \$	1 089 170 \$

(Voir les notes afférentes)

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

Notes afférentes aux états financiers

1. Nature des activités

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources « l'Office » a été établi dans le cadre de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*.

Il incombe à l'Office d'exploiter un registre pour recueillir et conserver l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement de l'industrie et les plans de gérance de l'industrie maintenus en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement de l'industrie et d'assurer la conformité et l'application de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et la LTRD.

L'Office est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Les activités de l'Office se reflètent dans les fonds suivants :

- Fonds de la LTRD : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LTRD.
- Fonds de la LRREC : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LRREC.

Une partie des fonds a été affectée à l'interne par le conseil d'administration de l'Office pour servir en cas d'imprévus.

Constatation des revenus

L'Office suit la méthode de report de la constatation des revenus. Les revenus proviennent des droits facturés aux organismes de financement de l'industrie (OFI) en vertu du paragraphe 33(5) de la LTRD, des droits facturés aux organismes de gérance de l'industrie (OGI) en vertu de l'article 41 de la LTRD et des droits facturés aux inscrits en vertu de l'article 41 de la LRREC. Les droits facturés sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'Office et à constituer une réserve pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants reçus qui se rapportent à des exercices futurs sont comptabilisés comme des fonds reportés. Cela se produit lorsque les montants facturés au cours de l'exercice sont supérieurs aux dépenses allouées connexes pour l'exercice. Les montants non facturés qui se rapportent à l'exercice en cours sont comptabilisés comme des frais non facturés à recevoir. Cela se produit lorsque les dépenses affectées aux programmes sont supérieures aux montants facturés pour l'exercice. Cela s'explique en grande partie par le calendrier de production de rapports sur les données d'approvisionnement par les participants à la LRREC. Les frais non facturés sont à recevoir en vertu de la LRREC et seront recouverts lorsque les montants connexes seront facturés et reçus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Logiciel informatique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 à 7 ans
Infrastructure et réseaux de TI	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Base et systèmes du Registre	10 ans
Registre pour les pneus	10 ans
Registre des équipements électriques ou électroniques (EEE) et des batteries	10 ans
Registre des sols de déblai	10 ans

Perte de valeur

L'Office évalue la dépréciation chaque fois que des indicateurs révèlent une dépréciation possible. Lorsqu'un critère de dépréciation indique que la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable, une perte de dépréciation est constatée dans la mesure où la valeur comptable dépasse la juste valeur. Il n'y avait aucun indicateur de dépréciation pour les immobilisations corporelles ou incorporelles en 2021 et en 2020.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés représentent le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'Office comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. Les incitatifs à la location reportés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Instruments financiers

L'Office évalue l'actif et le passif de ses instruments financiers à leur juste valeur. Par la suite, l'Office comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les comptes débiteurs. Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'Office n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

Affectation des dépenses directes et indirectes

L'Office supervise les programmes de la LTRD et de la LRREC. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts associés au personnel et les autres dépenses qui sont directement liées à la supervision du programme. L'Office engage également un certain nombre de coûts indirects et de coûts partagés qui sont communs à l'administration de chacun de ses programmes. Les coûts indirects et les coûts partagés sont répartis entre les programmes visés par la LTRD et par la LRREC conformément aux taux en pourcentage établis dans le cadre du processus budgétaire annuel.

La tranche des coûts indirects de la LTRD est affectée selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'Office :

- i) 50 % des coûts indirects sont partagés également entre les programmes; et
- ii) les 50 % restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de publicités en nature.
- iii) La part de la contribution des frais de la LTRD est répartie entre les programmes de la LTRD en fonction de la part proportionnelle de chaque programme des dépenses indirectes (ou partagées) totales de la LTRD.

De plus, une partie de la part du programme de ii) est affectée aux plans de gérance de l'industrie (PGI) en fonction de la proportion relative du budget du programme pour le matériel des PGI.

Utilisation d'estimations

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges au cours de la période de déclaration. Les estimations sont principalement utilisées pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, des charges à payer et de la répartition des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

3. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs comprennent les éléments suivants :

	2021	2020
Incitatifs à la location	26 792 \$	569 717 \$
Intendance Ontario – Boîte bleue	609 591	271 768
Inscrits LRREC	2 113 311	176 912
Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario	92 993	173 566
Ontario Electronic Stewardship - Équipements électriques ou électroniques	96 340	76 861
Intendance Ontario – Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	43 699	57 047
Automotive Materials Stewardship – Plan de gérance de l'industrie - Matériaux automobiles	31 403	39 436
Product Care Association – Plan de gérance de l'industrie - Peinture et revêtements	26 135	32 690
Product Care Association – Plan de gérance de l'industrie - Pesticides, solvants et engrais	5 333	6 865
News Media Canada	4 009	1 873
Intendance Ontario - Fonds d'amélioration continue	616	351
SodaStream Canada	135	–
	3 050 357 \$	1 407 086 \$

4. Frais non facturés à recevoir et revenus reportés

Les frais non facturés à recevoir et les revenus reportés liés aux programmes visés par la LRREC sont composés comme suit :

	Pneu	EEE et Batterie	PDS	Boîtes bleue	Sol de déblai	2021 Total
Solde, début de l'exercice	93 675 \$	2 631 955 \$	– \$	– \$	– \$	2 725 630 \$
Revenus facturés	(1 824 317) \$	(4 591 909) \$	(973 081) \$	(3 270 077) \$	(62 000) \$	(10 721 384) \$
Utilisés au cours de l'année	1 555 818 \$	2 575 646 \$	1 633 449 \$	3 058 240 \$	715 711 \$	9 538 864 \$
Solde, fin de l'exercice	(174 824) \$	615 692 \$	660 368 \$	(211 837) \$	653 711 \$	1 543 110 \$
Moins : revenus reportés	174 824 \$	– \$	– \$	211 837 \$	– \$	386 661 \$
Frais non facturés à recevoir	– \$	615 692 \$	660 368 \$	– \$	653 711 \$	1 929 771 \$

Le 21 avril 2022, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a annoncé la suspension temporaire, jusqu'au 1^{er} janvier 2023, des exigences en matière d'inscription et de déclaration en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai. Le registre demeurera ouvert aux utilisateurs pendant cette suspension temporaire.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciel informatique	3 764 \$	3 764 \$	3 764 \$	3 536 \$
Matériel informatique	247 235	139 511	205 182	111 852
Équipement et mobilier de bureau	276 593	130 864	276 593	91 593
Infrastructure et réseaux de TI	262 570	149 119	262 570	100 677
Améliorations locatives	1 570 646	534 991	1 570 646	327 862
	2 360 808 \$	958 249 \$	2 318 755 \$	635 520 \$
Moins : amortissement cumulé	(958 249)		(635 520)	
	1 402 559 \$		1 683 235 \$	

L'Office s'est départi de matériel informatique entièrement amorti au coût de 27 164 \$ (nul en 2020).

6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Base et systèmes du Registre	5 188 677 \$	1 116 352 \$	5 133 118 \$	604 138 \$
Registre des pneus	2 148 644	747 497	2 148 643	536 295
Registre des EEE et des batteries	1 326 589	55 273	–	–
Registre des sols de déblai	1 043 945	8 700	–	–
Registre en construction	1 801 865	–	–	–
	11 509 720 \$	1 927 822 \$	7 281 761 \$	1 140 433 \$
Moins : amortissement cumulé	(1 927 822)		(1 140 433)	
	9 581 898 \$		6 141 328 \$	

7. Dette bancaire

L'Office dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 5 millions de dollars destinée aux besoins de fonds de roulement et d'exploitation générale, ainsi que de facilités de crédit d'exploitation supplémentaires de 26,25 millions de dollars souscrites auprès d'une banque canadienne, afin de financer les coûts de l'infrastructure du Registre et ses coûts d'implantation nécessaires à la réalisation des tâches lui incombant en vertu de la LRREC et demandées par le ministre.

Les facilités de crédit d'exploitation renouvelables et supplémentaires portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel moins 0,75 point de base par année. Les montants tirés de ces facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2021 s'élevaient à 1 870 746 \$ (7 990 555 \$ en 2020). Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

8. Dette à long terme

L'Office dispose de prêts à terme engagés pouvant aller jusqu'à 26,25 millions de dollars, avec la même banque décrite à la note 7, pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires lorsque certaines étapes sont franchies en lien avec la construction de l'infrastructure du Registre. Le taux d'intérêt sur les prêts à terme sera déterminé lorsque l'Office utilisera ces facilités. Le montant tiré des prêts à terme au 31 décembre 2021 est de 9 408 690 \$ (nul en 2020). Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2021	2020
Prêt exigible - 2,35 %, échéant le 18 juin 2026, payable en versements mensuels mixtes de 52 974 \$.	5 408 690 \$	– \$
Prêt exigible - 2,795 %, échéant le 22 décembre 2026, payable en versements mensuels mixtes de 33 333 \$.	4 000 000	–
	9 408 690	–
Moins : portion courante	(914 100)	–
	8 494 590 \$	– \$

Les remboursements de capital au cours des cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2022	914 100 \$
2023	926 313
2024	938 535
2025	951 608
2026	5 678 134
	9 408 690 \$

9. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés comprennent ce qui suit :

	2021		2020	
	Incitatif à la location reporté	Amortissement cumulé	Incitatif à la location reporté	Amortissement cumulé
Incitatifs à la location reportés	830 230 \$	336 663 \$	830 230 \$	237 950 \$
Moins : amortissement cumulé	(336 663)		(237 950)	
	493 567 \$		592 280 \$	

L'amortissement de 98 713 \$ (98 714 \$ en 2020) est comptabilisé à titre de réduction des frais de loyer.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

10. Actif net de la LRREC (déficit)

L'actif net (déficit) de la LRREC comprend les éléments suivants :

	2021	2020
Déficit de démarrage de la LRREC	(734 316) \$	(826 158) \$
Déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC	(905 337)	—
	(1 639 653) \$	(826 158) \$

Le déficit de démarrage de la LRREC se rapporte aux coûts d'exploitation engagés au cours des années précédentes qui seront réduits de 91 842 \$ par année grâce aux frais perçus dans le cadre de la LRREC.

Le déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC se rapporte aux coûts d'exploitation engagés pour appuyer la mise en place du Service de déclaration du Programme de gestion des déchets dangereux, qui devrait être lancé le 1^{er} janvier 2023. On s'attend à ce que ce déficit soit recouvré d'ici 2023 à 2025 au moyen de frais à percevoir à l'avenir auprès des inscrits au programme.

11. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L'Office offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Il verse 1,5 % du salaire annuel de l'employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de cotiser au régime, mais ce dernier permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 % du salaire annuel de l'employé. Pour toute contribution volontaire, l'Office versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l'exercice, l'Office a imputé 223 074 \$ (199 034 \$ en 2020) aux charges liées aux cotisations et à l'administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'Office dans un fonds administré de façon indépendante.

12. Engagements

L'Office a conclu un contrat d'un montant de 55 071 \$ par mois pour la prestation de services gérés par le Registre jusqu'au 31 décembre 2022. Ce contrat peut être rompu avec un préavis de 90 jours. Cet engagement n'est pas prévu dans les états financiers.

De plus, l'Office a signé un bail pour des locaux à bureaux. Les paiements annuels minimaux sont les suivants :

2022	503 042 \$
2023	503 042
2024	517 390
2025	517 390
2026	531 737
Total	2 572 601 \$

13. Éventualités

L'Office demande conseil à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour déterminer si certains frais d'inscription sont assujettis à la TVH et si les dépenses connexes sont admissibles aux CTI. À la date du rapport d'audit, une réserve de 156 174 \$ (18 475 \$ en 2020) a été comptabilisée dans les états financiers dans le cadre des remises gouvernementales à payer dans l'état de la situation financière. Alors que l'Office attend une décision finale de l'ARC, il est toujours possible que la décision entraîne une responsabilité supplémentaire pour l'Office au-delà de l'estimation actuelle. Le résultat final de la décision de l'ARC n'est pas déterminable et l'excédent ne peut pas être déterminé pour le moment.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

13. Éventualités (suite)

En février 2021, l'Office a déterminé que les facteurs d'équivalence avaient été erronés dans les états de rémunération de certains employés pour les années antérieures à 2020 pour l'Office et Réacheminement des déchets Ontario. L'Office a lancé un processus visant à analyser et à corriger les montants du facteur d'équivalence sur les états de rémunération et à déterminer les coûts pour les employés qui doivent produire de nouveau les déclarations de revenus des particuliers de l'année précédente. L'Office a accepté de couvrir les pénalités, les intérêts et les frais de consultation fiscale découlant des montants erronés, après que certaines mesures d'atténuation ont été prises par les employés. À la date du rapport d'audit, une réserve de 15 000 \$ (nul en 2020) a été comptabilisée dans les états financiers dans le cadre des créditeurs et des charges à payer. Le montant total à rembourser aux employés n'est pas déterminé pour le moment.

14. Incertitude entraînée par les conséquences économiques de la COVID-19

À la mi-mars 2020, la province de l'Ontario a déclaré l'état d'urgence en réponse aux préoccupations de santé publique découlant de la propagation de la COVID-19.

Les bureaux de l'Office ont été fermés en raison des mesures de quarantaine mises en œuvre par le gouvernement provincial pour freiner la propagation de la COVID-19. Un degré élevé d'incertitude persiste quant à l'ensemble des répercussions économiques de la situation. En raison de la nature imprévisible de la propagation de la COVID-19, il est difficile de déterminer la durée pendant laquelle les activités de l'Office seront touchées ou de prévoir la gravité des répercussions. Par conséquent, les effets de toute éclosion subséquente ou de toute baisse soudaine de l'activité économique sur les activités, l'actif, le passif, les revenus et les dépenses de l'Office sont inconnus pour le moment.

15. Instruments financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers découlant de ses activités, qu'il gère sans recourir à des instruments financiers dérivés. Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les politiques de gestion des risques financiers de l'Office comprennent les éléments suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit représente la somme de la valeur comptable de sa trésorerie et de ses comptes débiteurs. La trésorerie de l'Office est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime qu'il est peu probable que cet élément subisse une perte. Les comptes débiteurs comprennent principalement les sommes que doivent payer les organismes de financement de l'industrie (OFI) et les inscrits en vertu de la LRREC, lesquels sont tenus de payer en vertu de la LTRD et de la LRREC. La direction examine et surveille le recouvrement des comptes débiteurs et est d'avis que l'Office n'est pas exposé à un risque de crédit important. La direction croit que les comptes débiteurs en souffrance au 31 décembre 2021 sont recouvrables et qu'une dépréciation n'est pas justifiée sur les montants dus.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'Office ne puisse pas répondre à une demande de liquidités ou honorer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La direction estime que l'Office dispose de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable. L'Office gère ses besoins en liquidité en prévoyant ses entrées et sorties de trésorerie mensuelles et en gérant les facilités bancaires et les prêts à terme prévus.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

15. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des prix sur les marchés. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur des instruments ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments en dollar canadien évoluent négativement en raison des variations des cours de change. Les instruments financiers de l'Office sont tous libellés en dollars canadiens et transigent principalement en dollars canadiens. Par conséquent, la direction estime que l'Office ne s'expose pas à un risque de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés. Les liquidités de l'Office génèrent des intérêts aux taux en vigueur sur les marchés et l'exposition aux taux d'intérêt liée à ces instruments financiers est négligeable. L'Office est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit et ses prêts à terme.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de l'évolution des prix sur les marchés (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), si ces changements sont causés par des facteurs propres à l'instrument individuel ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments similaires négociés sur les marchés. Comme l'Office ne détient pas de titres négociables cotés en bourse, il n'est pas exposé à cet autre risque de prix.

Changements aux risques

Il n'y a aucun changement important de l'exposition au risque par rapport à l'année précédente.

16. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants ont été reclassés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

Barème des coûts du programme pour la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)*

Exercice terminé le 31 décembre

2021

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Matériaux destinés à la boîte bleue	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	6 455 \$	3 805 \$	193 936 \$	20 655 \$
Communications et experts conseils	–	–	6 236	–
Bureau et autres	–	–	–	–
Honoraires professionnels	–	–	230 250	22 059
Dépenses indirectes	249 867	–	1 235 426	482 241
Total	256 322 \$	3 805 \$	1 665 848 \$	524 955 \$

2020

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Matériaux destinés à la boîte bleue	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	21 083 \$	5 879 \$	241 173 \$	37 709 \$
Communications et experts conseils	–	–	–	–
Bureau et autres	209	–	3 073	244
Honoraires professionnels	–	–	560 930	10 850
Dépenses indirectes	551 365	–	1 667 587	706 642
Total	572 657 \$	5 879 \$	2 472 763 \$	755 445 \$

11 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2021

Barème des coûts du programme pour la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)*

Exercice terminé le 31 décembre

2021

Déchets d'équipements électriques et électroniques	News Media Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
17 016 \$	8 343 \$	21 240 \$	271 450 \$
–	–	–	6 236
–	–	–	–
21 377	–	–	273 686
489 612	–	166 578	2 623 724
528 005 \$	8 343 \$	187 818 \$	3 175 096 \$

2020

Déchets d'équipements électriques et électroniques	News Media Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
37 333 \$	8 046 \$	88 939 \$	440 162 \$
–	–	–	–
136	–	2 199	5 861
–	–	326	572 106
666 645	–	367 577	3 959 816
704 114 \$	8 046 \$	459 041 \$	4 977 945 \$

12 Annexes

Annexe A



Rapport annuel d'Intendance Ontario

Pour les programmes des matériaux destinés à la boîte bleue et de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie responsable du Programme des boîtes bleues jusqu'à ce qu'il ait pleinement transité vers le cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC en 2025. Intendance Ontario était également responsable du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux, exploité au cours des trois premiers trimestres de 2021 avant de prendre fin le 30 septembre 2021. Le Programme des boîtes bleues recueille les matières comme le papier, le verre, le plastique et l'aluminium, alors que le Programme de DMDS recueille les déchets dangereux ou spéciaux des ménages. Les matières recueillies dans le cadre de ces programmes sont recyclées ou éliminées de façon sécuritaire, conformément à la LTRD. Le Programme de batteries à usage unique, qui faisait partie du Programme de réacheminement des DMDS, a pris fin le 30 juin 2020 et, le 1^{er} juillet 2020, il est passé au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC.

Annexe B



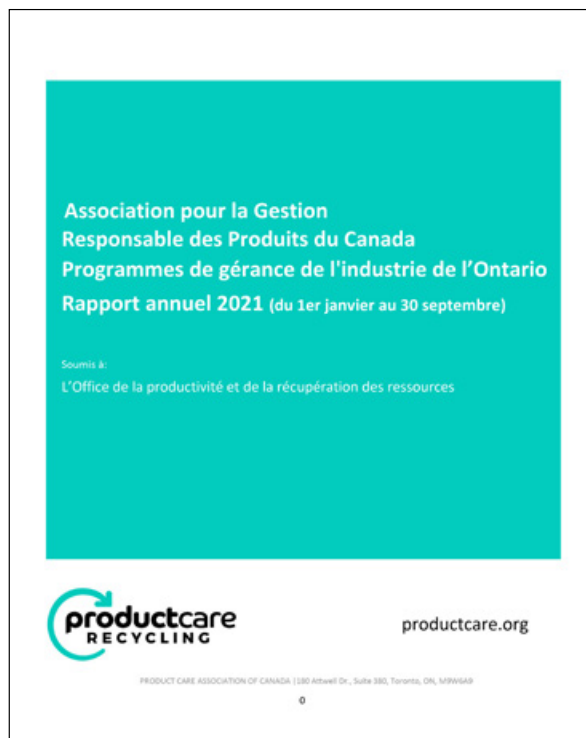
Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship

Pour l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile

Automotive Materials Stewardship Inc. (AMS) est un organisme de gérance de l'industrie qui gère un plan de gérance de l'industrie approuvé pour la collecte et le recyclage des déchets automobiles au nom des producteurs. AMS était exploité dans le cadre du Programme municipal de gestion des déchets dangereux ou spéciaux et était responsable de la collecte, du recyclage et de la gestion des antigels, des filtres à huile et des contenants d'huile usagés.

12 Annexes

Annexe C



Rapport annuel de Product Care Association

Pour les peintures et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais

Product Care Association (PCA) est un organisme de gérance de l'industrie qui gère un plan de gérance de l'industrie approuvé pour la collecte et le recyclage de la catégorie de déchets désignés des peintures et des revêtements, ainsi qu'un plan de gérance de l'industrie pour la catégorie de déchets désignés des pesticides, des solvants et des engrais en Ontario. La PCA faisait partie du Programme municipal de gestion des déchets dangereux ou spéciaux.

Annexe D



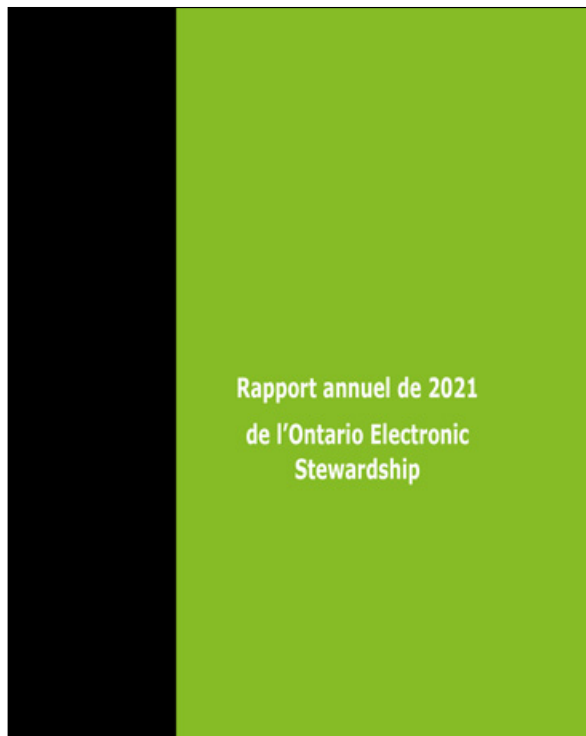
Rapport annuel de SodaStream

Pour ses bouteilles de CO₂ exclusives

SodaStream a exécuté un plan de gérance de l'industrie approuvé dans le cadre du Programme municipal de gestion des déchets dangereux ou spéciaux. SodaStream recueille, réutilise et recycle ses bouteilles de dioxyde de carbone sous pression rechargeables exclusives.

12 Annexes

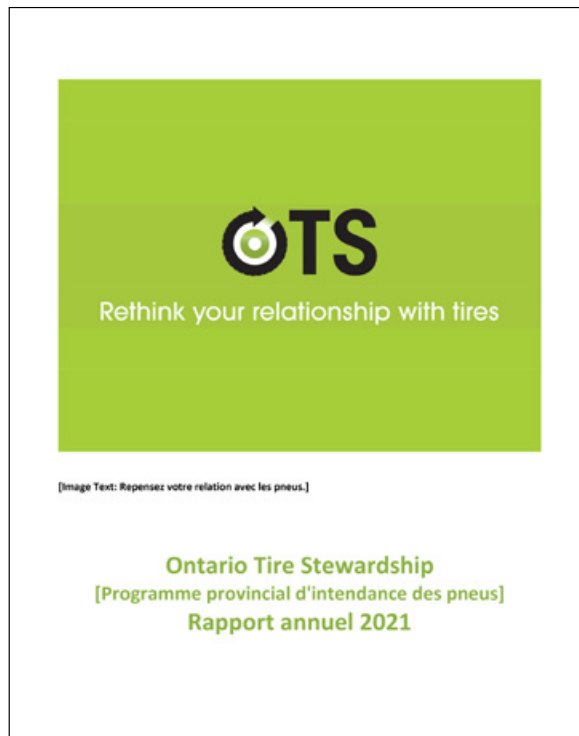
Annexe E



Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship

L'Ontario Electronic Stewardship est l'organisme de financement de l'industrie qui a exploité le Programme de réacheminement des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) dans le cadre de la LTRD. Le Programme de réacheminement des DEEE a recueilli et géré les produits électroniques obligatoires lorsque les consommateurs les éliminent. Le Programme de réacheminement des DEEE a pris fin le 31 décembre 2020 et, le 1^{er} janvier 2021, il est passé au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC.

Annexe F



Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

La Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui était responsable de la gestion des programmes de réacheminement des déchets de pneus usagés en vertu de la LTRD. Le Programme de recyclage des vieux pneus a pris fin le 31 décembre 2018 et, le 1^{er} janvier 2019, il est passé au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC.

12 Annexes

Annexe G



Rapport annuel de la société **Brewers Retail Inc.**

The Beer Store est une chaîne privée de points de vente au détail qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store recueille les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et exploite le Programme de consignment de l'Ontario, qui recueille les contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris les vins, les spiritueux, la bière et les panachés. The Beer Store n'est pas supervisé par l'Office, mais doit lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics.



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 226-5113
Courriel : info@rpra.ca
www.rpra.ca